

Envoyé en préfecture le 04/02/2026

Reçu en préfecture le 04/02/2026

Publié le 06/02/2026

ID : 056-265600684-20260203-DS20260203-DE



# CCAS d'HENNEBONT

## RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

# Sommaire

<b>I.</b>	<b>1<sup>ère</sup> PARTIE : LE CONTEXTE 2025 - 2026</b>	<b>5</b>
<b>A.</b>	<b>LE CONTEXTE NATIONAL</b>	<b>5</b>
1.	Projet de loi de finances 2026 : l'utilisation du 49.3	6
2.	Loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2026	6
<b>B.</b>	<b>CONTEXTE DEPARTEMENTAL</b>	<b>7</b>
1.	Personnes âgées et handicapées : le schéma départemental de l'autonomie 2023-2027	7
2.	Insertion : Financement du Chantier d'insertion par l'Etat, le Conseil départemental et le Fonds Social Européen	9
<b>C.</b>	<b>LE CONTEXTE COMMUNAL</b>	<b>10</b>
1.	Le contexte budgétaire	10
2.	Le bilan des orientations du CCAS votées dans le cadre du DOB pour l'année 2025	13
<b>II.</b>	<b>2<sup>ème</sup> PARTIE - LA COMPOSITION DU BUDGET DU CCAS</b>	<b>21</b>
<b>A.</b>	<b>LES BUDGETS ANNEXES</b>	<b>23</b>
1.	L'EHPAD Stêr Glas	23
2.	Le Service Autonomie à Domicile	27
3.	Le portage de repas	29
<b>B.</b>	<b>LE BUDGET PRINCIPAL, UNE COMPTABILITE ANALYTIQUE</b>	<b>30</b>
<b>C.</b>	<b>LES DEPENSES DE PERSONNEL</b>	<b>33</b>
1.	Etat des lieux	33
2.	Evolution du personnel en 2025	35
<b>III.</b>	<b>3<sup>ème</sup> PARTIE – ORIENTATIONS 2026</b>	<b>36</b>
<b>A.</b>	<b>EN MATIERE DE PERSONNEL</b>	<b>37</b>
1.	Les éléments d'évolution des dépenses	37
2.	Les ressources et recettes	39
3.	Les besoins internes	40
<b>B.</b>	<b>LES MOYENS MATÉRIELS</b>	<b>40</b>
<b>C.</b>	<b>RECONDUCTIONS DE 2025</b>	<b>41</b>

## PREAMBULE

Jusqu'en 2016, dans les CCAS des communes de plus de 3 500 habitants, il était obligatoire d'organiser un débat d'orientation budgétaire (DOB) dans les deux mois précédant le vote du budget. Une grande liberté était laissée à l'exécutif et aux services de la collectivité sur la présentation du rapport. En outre, aucune délibération n'était exigée pour prendre acte du débat d'orientation budgétaire.

L'article 107 de la loi NOTRE (loi n°2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République) est venu étoffer les dispositions relatives au débat d'orientation budgétaire des communes en accentuant l'information aux conseillers municipaux. L'article L.2312-1 du CGCT modifié par la loi concerne les CCAS puisque cet article précise que « les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus ».

Le débat d'orientation budgétaire doit s'appuyer sur un rapport d'orientation budgétaire (ROB) qui est porté à la connaissance des administrateurs dans les deux mois précédant le vote du budget. Ce rapport participe à l'information des élus et facilite les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière du CCAS préalablement au vote du budget primitif. Le ROB doit porter sur les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. En outre, pour les CCAS des communes de plus de 10 000 habitants, le ROB doit présenter également la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs. Enfin, il est à noter que le débat ne doit pas seulement avoir lieu, il doit en outre être pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

L'article L.2312-1 du CGCT précise que le ROB doit être transmis au préfet du département et au président de l'EPCI dont la commune est membre, si l'EPCI en question a des compétences en matière sociale.

## INTRODUCTION

Le CCAS assure la mise en œuvre de la politique sociale communale en faveur des hennebontais. Il accompagne et apporte un soutien aux personnes les plus fragiles, par :

- Sa mission d'accueil, d'information, d'évaluation, d'orientation et d'accompagnement social des problématiques rencontrées par les publics accueillis,
- Les moyens mis en œuvre pour faciliter l'accès aux droits et aux services en rendant l'Institution accessible à tous,
- Ses réponses aux urgences sociales,
- Sa mission d'insertion et d'accompagnement de retour à l'emploi par la gestion du chantier d'insertion,
- La gestion de ses structures sociales et médico-sociales au service des personnes en perte d'autonomie.

Comme indiqué chaque année, outre la situation sociale des plus fragiles se précarisant un peu plus et qui est une priorité, la situation financière des budgets annexes (EHPAD, SAD et Portage de repas) reste une forte préoccupation.

Pour l'EHPAD et le SAD, il est nécessaire de rappeler la fragilité des financements publics et leur inadéquation entre le système de tarification et le coût réel des services. Cette réalité continue de rendre difficile l'équilibre des budgets déjà fortement fragilisés par les périodes de crises successives, les difficultés de recrutement et les revalorisations des rémunérations non totalement compensées par les financeurs.

Les soutiens financiers du Département et de l'ARS à l'EHPAD, du Département au SAD, les signatures de CPOM et d'avenants qualité sont l'occasion de réajuster les moyens alloués, de reconnaître la qualité de l'offre de service et de continuer la modernisation des organisations. Néanmoins, et notamment pour le SAD, les déficits précédents ne sont pas pris en compte dans les soutiens financiers actuels.

Un travail de collaboration entre EHPADs territoriaux du bassin de vie (Hennebont, Inzinzac-Lochrist, Bubry, Languidic), d'étude de rapprochement entre Services Autonomie à Domicile (Hennebont, Inzinzac-Lochrist et Bubry), de partenariat avec d'autres acteurs du territoire (Tiers Lieu, Pôle Santé Hennebont, Unis Cité...) et d'actions transversales avec les services de la Collectivité permettent de mutualiser des actions, de valoriser et de développer les réponses apportées à la population vieillissante.

### **L'année 2025 a été marquée principalement par :**

- ❖ Une adaptation continue des organisations et des réponses aux attentes face aux contraintes budgétaires impactant les moyens humains, mais aussi face aux difficultés financières de partenaires du CCAS,
- ❖ Un retour « à la normale » du nombre des élections de domicile, suite notamment à des entrées en logement et à des départs de publics uniquement de passage. La participation du CCAS au groupe de travail mis en place par l'Etat (DDETS) pour le nouveau Schéma Départemental de la Domiciliation 2024-2029 a permis au CCAS de définir un règlement intérieur facilitant la gestion et l'égalité dans le traitement des demandes,
- ❖ La continuité de situations individuelles toujours de plus en plus complexes nécessitant un travail de partenariat avec les autres acteurs sociaux du territoire pas toujours simple à mener,

- ❖ La participation à la définition du projet social de l'Espace de Vie Sociale géré par la Ville au sein de la Maison de quartier de Kérihouais, projet social défini dans le cadre de la demande de renouvellement d'agrément à la CAF pour la période 2026-2029,
- ❖ La finalisation des Projets de service du SAD et Projet d'établissement de l'EHPAD après toute une année de travail, de réflexion des équipes pour leur écriture,
- ❖ L'adaptation de l'organisation du Chantier d'insertion suite à l'absence de l'encadrant technique titulaire avec l'aide et le soutien des Services Espaces Verts de la Ville.

Le présent rapport vient porter à la connaissance des administrateurs les informations et les analyses utiles à leur réflexion, notamment celles relatives à la situation financière du budget principal du CCAS et de ses budgets annexes, aux dépenses de personnel, aux actions menées en 2025 et celles reconduites en 2026.

Il doit permettre au futur Conseil d'administration qui sera installé fin avril d'effectuer les choix et les arbitrages nécessaires en matière de fonctionnement et de projets pour l'année à venir avec une projection sur les années futures.

## I. 1<sup>ère</sup> PARTIE : LE CONTEXTE 2025 - 2026

### A. LE CONTEXTE NATIONAL

Depuis 2024, le pays vit au rythme des bouleversements et de l'instabilité politique.

La dernière composition du gouvernement date du 12 Octobre 2025 sous la responsabilité du Premier ministre Sébastien LECORNU (Gouvernement n°2 de Monsieur LECORNU).

Les principaux ministres et ministres délégués en charge des questions sociales et médico-sociales sont les suivants :

- M. Jean-Pierre FARANDOU, ministre du **Travail et des Solidarités** à la suite de Catherine VAUTRIN,
- Mme Stéphanie RIST, ministre de **la Santé, des Familles, de l'Autonomie et des Personnes handicapées** à la suite de Catherine VAUTRIN,
- Mme Françoise GATEL, ministre de **l'Aménagement du territoire et de la Décentralisation** à la suite d'Éric WOERTH,
- M. Vincent JEANBRUN, ministre de **la Ville et du Logement** à la suite d'Éric WOERTH sur la partie Logement,
- Mme Aurore BERGÉ, déjà présente dans le précédent gouvernement, chargée de **l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la Lutte contre les discriminations**, auprès du Premier ministre,
- Mme Charlotte PARMENTIER-LECOCQ, déjà présente dans le précédent gouvernement, chargée de **l'Autonomie et des Personnes handicapées**, auprès de la ministre de la Santé, des Familles, de l'Autonomie et des Personnes handicapées.

Comme en 2025, une loi spéciale de finances pour 2026, publiée au Journal officiel du 27 décembre 2025 assure la continuité de l'Etat depuis le 1er janvier. Elle garantit les prélèvements sur recettes au profit des collectivités territoriales, et la continuité des crédits, mais peut impacter, en l'état, l'octroi de nouvelles dotations d'investissement.

## 1. Projet de loi de finances 2026 : l'utilisation du 49.3

Le débat sur le projet de loi de finances a repris en janvier avec toujours la recherche de compromis.

Mais, le chef du gouvernement, Sébastien LECORNU, a eu recours au 49.3, le mardi 20 janvier, lors de la reprise des travaux sur le projet de loi de finances pour 2026, outil permettant de faire adopter le budget sans vote. Le Premier ministre a engagé la responsabilité de son gouvernement sur la première partie du projet de loi de finances, consacrée aux impôts.

Les motions de censure déposées à la suite du recours au 49.3 ont été rejetées par les députés. La partie "recettes" du projet de loi de finances, dans sa version finale élaborée par le gouvernement, est donc considérée adoptée sans vote.

Le Premier Ministre a également recours au 49.3 pour la partie « dépenses » avec le dépôt de deux nouvelles motions de censure.

Pour ce projet de loi de finances (PLF) en 2026, le gouvernement table sur des prévisions de croissance de 1% (après 0,7% en 2025) et d'inflation de 1,3% (contre 1,1% en 2025).

Dans la version finale du 49.3, il projette de ramener le déficit public à 5 % du PIB en 2026 (après 5,4% en 2025 et 5,8% en 2024). Le déficit de l'État est ainsi chiffré à 131,9 milliards d'euros, montant quasiment stable par rapport à 2025. Et, le barème de l'impôt sur le revenu sera revalorisé en tenant compte de l'inflation, à un taux de 0,9%.

Le total des recettes s'élèvera à 365,5 milliards d'euros. Le taux de prélèvements obligatoires s'établira à 43,9% du PIB.

Au vu des changements incessants dans les différentes versions de PLF, et de l'absence de vote pour la partie dépenses à la date d'écriture du rapport, il n'est pas possible de présenter plus d'éléments.

## 2. Loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2026

La loi de financement de la sécurité sociale a été adoptée le 30 décembre 2025.

Elle s'inscrit dans un cadre social et économique complexe, marqué par une baisse du nombre d'actifs face au vieillissement de la population.

Le gouvernement cherche à ramener le déficit social à 19,4 milliards en 2026 (évalué à 23 milliards d'euros en 2025) pour un équilibre progressif à l'horizon 2029.

La loi de financement de la sécurité sociale prévoit, pour 2026, une hausse de l'objectif national de dépenses d'assurances maladie (ONDAM) de + 3 % soit 274,4 Md€ et crée le réseau « France santé » : ce sont des structures de soins de premier recours qui pourront être ainsi labellisées et financées, dès lors qu'elles « fournissent une offre de service socle » – avec une enveloppe de 150 millions d'euros.

Cette loi prévoit également un objectif global de dépenses « personnes âgées » augmenté de 150 millions d'euros, notamment pour « améliorer la qualité de prise en charge des résidents et à encourager l'ouverture des établissements vers l'extérieur ».

Enfin, la contribution sociale généralisée (CSG) est relevée à 10,6 %, sur les revenus du capital, afin de créer une « contribution financière pour l'autonomie » (CFA), qui doit « financer durablement la branche autonomie », gérée par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA).

Cette loi est également celle qui suspend la réforme des retraites de 2023 : suspension jusqu'en janvier 2028 du calendrier de hausse de l'âge de départ. Concrètement, les générations nées entre 1964 et 1968 pourront partir à la retraite un trimestre plus tôt que prévu.

Par ailleurs, une refonte complète du dispositif cumul emploi-retraite est programmée pour 2027, visant à simplifier les démarches pour les seniors souhaitant rester actifs.

### **Quelques autres informations**

\*La prescription des arrêts de travail est encadrée : pour limiter les dépenses liées aux indemnités journalières, l'article 81 encadre plus strictement la durée des arrêts de travail. Désormais, la première prescription est limitée à 1 mois, et la prolongation à 2 mois, sauf cas exceptionnels justifiés. Les médecins pourront déroger à ces plafonds au regard de la situation du patient et en prenant en compte les recommandations de la Haute Autorité de santé (HAS). Les médecins devront, à compter du 1er septembre 2026, faire figurer les motifs de l'arrêt à des fins de contrôle par l'assurance maladie.

\* Mesures pour la mise en œuvre de la nouvelle stratégie "vaccination et immunisation 2025-2030" : actualisation des obligations vaccinales des professionnels de santé et de la petite enfance, simplification du pilotage des centres de vaccination...

\* Les prestations sociales, comme les allocations familiales ou les aides au logement, seront indexées sur l'inflation en 2026 (suppression de la mesure prévoyant le gel des prestations sociales pour 2026).

\* Un nouveau congé de naissance, indemnisé par la sécurité sociale au bénéfice des deux parents, est créé. Il s'ajoutera aux congés maternité et paternité existants, permettant à chaque parent de prendre un ou deux mois supplémentaires de congé. Le montant de l'indemnisation sera fixé par décret. Ce nouveau congé ne remplace pas le congé parental.

## **B. CONTEXTE DEPARTEMENTAL**

### **1. Personnes âgées et handicapées : le schéma départemental de l'autonomie 2023-2027**

Pour rappel, le schéma départemental de l'autonomie définit 6 orientations prioritaires avec des objectifs opérationnels :

#### **1/ Soutenir le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie :**

- Contribuer à assurer la pérennité des SAD du Morbihan notamment en améliorant la prise en charge financière des heures d'intervention, en accompagnant les projets de regroupement, de mutualisation de ressources et de moyens entre structures, en continuant à soutenir les mesures d'attractivité des métiers,

- Renforcer la qualité de l'accompagnement à domicile via un appel à projet sur les démarches qualité au sein des services, en facilitant les rapprochements SAAD/SSIAD (Services de Soins Infirmiers à Domicile), l'accès aux aides techniques et à la domotique, en travaillant à l'amélioration des possibilités de transport des personnes dépendantes,
- Renforcer la politique de développement de l'habitat inclusif,
- Renforcer l'accueil familial comme solution alternative entre le tout domicile et l'établissement médico-social.

## **2/ Accompagner la perte d'autonomie par des solutions adaptées et graduées :**

- Disposer de davantage de solutions médicalisées pour l'accueil de personnes âgées dépendantes (objectif de +100 places d'EHPAD),
- S'assurer que l'offre disponible soit accessible financièrement pour tout Morbihannais,
- Accompagner les établissements dans leur transformation de l'offre pour qu'elle soit plus qualitative et efficiente.

## **3/ Renforcer et améliorer la capacité d'accueil et d'accompagnement des personnes en situation de handicap :**

- Poursuivre la création de solutions adaptées aux besoins des personnes en situation de handicap,
- Optimiser, en lien avec l'ARS et les opérateurs, l'utilisation de soins pour créer de nouvelles solutions médicalisées en établissement et à domicile,
- Accompagner les établissements sociaux et médico-sociaux dans le développement de solutions « inclusives ».

## **4/ Soutenir les aidants :**

- Poursuivre le développement de nouvelles solutions de répit en établissement médico-social notamment par la création de 60 places d'accueil temporaire Personnes Âgées sur le département,
- Poursuivre le développement de plateformes de répit Personnes Âgées et Handicapées notamment en déployant 3 nouvelles plateformes de répit validées en 2022 sur les territoires lorientais, alréen et ploërmelais,
- Evaluer et intégrer toute nouvelle solution innovante de répit dans les dispositifs financiers portés par le département notamment via un appel à projet proposer les conditions d'un financement des prestations de nuit par les SAAD...,
- Simplifier les démarches pour les usagers Personnes handicapées.

## **5/ Améliorer l'accueil et l'accompagnement des usagers :**

- Renforcer la qualité de l'accueil à la Maison Départementale de l'Autonomie (MDA) notamment le développement d'une offre d'information complète et transversale auprès des usagers sur les ressources du territoire,
- Simplifier et rendre plus claires les démarches pour les usagers,
- Renforcer la logique de l'aller vers notamment en installant des guichets de proximité,
- Simplifier et clarifier les responsabilités et compétences croisées avec l'ARS.

## **6/ Soutenir les communes et les partenaires dans leurs projets en lien avec la perte d'autonomie :**

- Développer une offre d'ingénierie à destination des communes autour des enjeux de la perte d'autonomie notamment pour les problématiques d'habitat et d'urbanisme, pour mieux articuler la politique du logement avec les enjeux de la perte d'autonomie,
- Mieux accompagner financièrement les associations œuvrant dans le domaine de l'autonomie,
- Renforcer la sensibilisation ainsi que la communication auprès du grand public autour des enjeux de la perte d'autonomie.

## 2. Insertion : Financement du Chantier d'insertion par l'Etat, le Conseil départemental et le Fonds Social Européen

### **Le Chantier d'insertion reçoit trois types de financement :**

1/ **L'Etat**, par le biais d'une convention, aide au financement des postes et des contrats d'insertion sur la base d'un forfait au poste. Le Conseil départemental participe également à ce financement.

Le versement de la totalité de l'aide dépend d'objectifs à atteindre soit 60 % de sorties dynamiques (25 % de sorties vers un emploi durable, 20 % vers un emploi de transition, et 15 % vers une formation de préqualification ou qualifiante dites sorties positives).

**Pour 2026**, à ce jour en l'absence de vote du budget de l'Etat, sa participation se fait sur la base de la dernière annexe financière de 2025 apportant une aide aux postes à hauteur de 3,85 ETP soit 5 agents en même temps, aide en baisse constante depuis 2024.

2/ **Le Fonds Social Européen 2021-2027 (FSE+)**<sup>1</sup> : Ce programme finance la mise en œuvre des principes du socle européen des droits sociaux par des actions dans les domaines de l'emploi, de l'éducation et des compétences et de l'inclusion sociale.

L'organisation du FSE+ en France repose sur une articulation étroite avec les compétences des collectivités. De ce fait : les régions se voient confier 13 programmes régionaux essentiellement ciblés sur la formation professionnelle ; l'Etat a en charge la mise en œuvre d'un programme national "emploi-inclusion-jeunesse-compétences" dont un tiers des crédits consacrés à "l'inclusion sociale", est confié aux Départements au titre de leurs compétences en matière d'action sociale et d'insertion.

### **Trois priorités principales sont fixées par ce programme national :**

- \*Favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des personnes les plus éloignées du marché du travail et des plus vulnérables ou des exclus ;
- \*Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes et l'appui à la réussite éducative ;
- \*Améliorer les compétences et les systèmes d'éducation, de formation professionnelle et d'orientation pour mieux anticiper et accompagner les mutations économiques.

---

<sup>1</sup> Extraits de documents de la DREETS Bretagne sur le Programme FSE+

Sur le nouveau programme FSE+, le Département contribue à la mise en œuvre de la première priorité dédiée à l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des personnes en difficulté pour laquelle il va mobiliser une enveloppe de 12 M€ (14,7 M€ précédemment).

Ce fonds contribue à financer pour le CCAS, le poste d'encadrant technique et l'accompagnement socio-professionnel par le prestataire OPTIM-ISM (16h/semaine) à hauteur de 45 % de ces dépenses en 2026 contre 55% jusque-là soit pour 2026 la somme de 35 447 € (43 564,50 € en 2025).

**3/ Le Conseil départemental** dans le cadre de sa politique d'insertion : pour rappel, en Septembre 2018, le Département a souhaité revoir sa politique d'insertion en modifiant les modalités de conventionnement pour améliorer la situation des morbihannais en parcours d'insertion et notamment les bénéficiaires du RSA.

Cette volonté s'est concrétisée par le lancement d'un appel à projets reposant sur 3 axes :

- \*Le développement d'opportunités de mise en activité pour des personnes durablement éloignées de l'emploi assorties d'outils mobilisables par les accompagnateurs pour résoudre les difficultés qui freinent l'accès ou le retour à l'emploi,
- \*La construction de parcours d'insertion en lien avec les besoins des entreprises du territoire,
- \*Le développement des capacités d'accueil des personnes en insertion dans les entreprises Morbihannaises.

Le CCAS d'Hennebont répond chaque année à cet appel à projets sur le 1<sup>er</sup> volet. Comme pour le FSE, cette aide financière concerne l'encadrement technique et l'accompagnement socio-professionnel.

Une demande de reconduction expresse est faite chaque année pour renouveler le dispositif.

Le versement de la totalité de la subvention demandée dépend d'objectifs à atteindre soit à minima 50 % des sorties en emploi durable, emploi de transition et sortie positive.

**Pour 2026**, le Président du Conseil Départemental a décidé de proroger d'une année la convention 2024-2025 sans lancer un nouvel appel à projet. Le CCAS va solliciter la somme de 33 408 € (29 082 € en 2025), montant supérieur à 2025 afin de compenser les 10% en moins du programme FSE+. Le CCAS n'a aucune assurance que le Département prendra en compte cette compensation et pourrait rester à la somme de 29 082 €.

## C. LE CONTEXTE COMMUNAL

### 1. Le contexte budgétaire

Concernant l'évolution de la démographie, les chiffres actualisés de l'INSEE indiquent un certain dynamisme avec une population totale de 16 385 habitants contre 16 275 habitants précédemment (Populations de référence au 1<sup>er</sup> janvier 2023 en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026).

**• Comme en 2025, la préparation du budget communal se fait dans un contexte national incertain marqué par une possible baisse des dotations et des recettes, les décisions**

**gouvernementales étant fluctuantes. La demande forte de l'Etat aux Collectivités de faire des économies reste d'actualité.**

La Ville présente son Rapport d'orientation budgétaire 2026 en Conseil municipal le 26 Février sur la base d'une maîtrise de l'ensemble des dépenses.

Le budget primitif 2026 sera quant à lui voté par la future équipe municipale avant le 30 avril 2026.

La Ville reste attentive à la situation sociale et aux besoins de la population pris en compte par le CCAS.

**• Politique de la Ville : poursuite du soutien à des actions de droit commun**

Les actions soutenues par le CCAS dans le cadre de la politique de la ville se poursuivent avec le nouveau contrat de Ville 2024-2030 dont la signature s'est faite le 31 mars 2024.

L'enveloppe allouée à la **réussite éducative** par le CCAS qui porte juridiquement le dispositif était de 50 900€ (46 200 € en 2024 - 43 500 € en 2023) avec une subvention de 15 000 € de l'Etat et de 25 000 € de la Ville (inclus dans la subvention globale versée par la Ville au CCAS). Ce programme permet de maintenir le soutien et le développement de nombreux parcours personnalisés auprès des enfants.

Et le CCAS a cofinancé en 2025, **14 actions** pour un montant de 11 000 € (10 700 € en 2024 - 10 250 € en 2023 - 11 000 € en 2022 et 6 600 € en 2021) :

Nom de l'association ou institution	Actions	Montant proposé
<b>2 – ACCES AUX DROITS</b>		
<b>2.1 - Santé</b>		
<b>EPSM Charcot</b>	<u>Prévention en santé mentale des jeunes et adultes des QPV de l'agglomération lorientaise</u> L'action vise à proposer l'intervention hebdomadaire, une demi-journée par semaine, de professionnels en santé mentale dans les différents QVP de l'agglomération lorientaise, à destination des adolescents et des adultes.	1 000 €
<b>2.2 – Soutien à la parentalité</b>		
<b>SESAM</b>	<u>Promouvoir une dynamique territoriale de soutien à la parentalité de proximité</u> - Proposer aux parents des rencontres individuelles et/ou collectives avec des professionnels de l'écoute afin de soutenir leurs compétences et leurs responsabilités parentales et favoriser ainsi le renforcement de celles-ci. - Permettre l'accompagnement individuel d'enfants, âgés de 0 à 12 ans, qui présentent des signes de fragilité, au travers de parcours individualisés et adaptés.	500 €
	<u>Permanences Point d'Accueil Ecoute Jeunes du Pays de Lorient :</u> L'action vise à accueillir des jeunes présentant des signes de fragilité et de vulnérabilité pour prévenir les conduites à risque (santé, décrochage scolaire, désocialisation...). Lieu d'écoute anonyme, gratuit et confidentiel à la Maison pour Tous assuré par des psychologues cliniciens une fois tous les 15 jours	500 €
<b>2.3 - Citoyenneté</b>		
<b>La Boutique du Droit</b>	<u>Renforcer l'accès aux droits et lutter contre le non-recours pour les plus éloignés QPV par l'information juridique et la médiation sociale</u>	1 000 €

	Permettre à tous d'avoir un même accès au droit : information, orientation vers le professionnel. Permanences assurées tous les 15 jours par un juriste avec les principes de gratuité, de proximité, de continuité, de confidentialité et de neutralité.	
<b>PIMM'S (CPO pour les permanences)</b>	Permanences hebdomadaires d'accès aux droits et d'aide dans les démarches administratives au sein de la Maison de quartier de Kérihouais	1 000 €
	<u>Bureau mobile, bus France Services HIT :</u> Véhicule comprenant deux espaces (un bureau de confidentialité + un espace numérique) qui sillonne les QPV. Labellisé Maison France Services depuis mars 2022, il propose un accompagnement de proximité aux démarches administratives et numériques avec deux médiateurs référents présents dans le véhicule tous les mercredis devant la Maison pour Tous	1 000 €
<b>4 – JEUNESSE, ACCES A LA CULTURE, AUX SPORTS ET AUX LOISIRS</b>		
<b>4.1 - Jeunesse</b>		
<b>Cordée- Cordage</b>	<u>« Nœuds...se transformer » : l'adolescence une métamorphose à accueillir</u> Projet au long court avec un groupe mixte de 13 à 18 ans pour 3 années. Avec le support de la Vie En Mer et du cirque, ces jeunes accompagnés de professionnels exploreront les métamorphoses liées à l'adolescence, pour produire des récits individuels et collectifs en utilisant des supports d'expression citoyenne, la pratique artistique, et l'activité physique. Des ateliers associant les parents sont proposés et avec des temps de rencontre fréquents.	500 €
<b>4.2 – Culture et expression artistique</b>		
<b>Kenleur Ce qui reste !</b>	<u>Que reste-t-il de vos racines ?</u> Projet sur 2 ans. Objectif principal : Mettre en lien les cultures traditionnelles du monde entier avec la culture bretonne à travers les chants, les danses, les vêtements de fête ou du quotidien, les façons de travailler, de nommer ses proches. Projet de collecter la parole des habitants/es et la mettre en valeur. Créer des ponts entre les cultures traditionnelles au sein du quartier et à l'extérieur. Organiser des temps festifs autour de portraits géants d'habitants. Valoriser la matière sonore et visuelle.	500 €
<b>La fibre joyeuse</b>	<u>Mouask : projet artistique, éducatif et environnemental</u> Projet de création sculpturale et photographique autour du masque et du paysage. Découverte des espaces naturels proches des quartiers. Organisation d'ateliers à destination exclusive des femmes avec une animation parallèle pour les enfants.	500 €
<b>4.3 - Sports</b>		
<b>UFOLEP</b>	<u>Programme Sport Santé Société « A mon rythme » vers un nouveau départ</u> Cycle d'ateliers sportifs et de bien-être sur une année, qui vise une remise en forme physique des pratiquants résidents en QPV (public sédentaire, pathologie à maladie chronique, vulnérabilité sociale) grâce à un soutien personnalisé. Pour un groupe de 8-10 personnes, l'éducateur sportif diplômé Sport-Santé propose des exercices adaptés à la pathologie du patient afin d'améliorer sa condition physique et mentale (1h30 de séance par semaine).	1 000 €
<b>4.4 – Vacances et loisirs</b>		
<b>Ville d'Hennebont Les Estivales</b>	Installer une base de loisirs éphémères lors de la période estivale afin de faciliter la participation des habitants du QPV et de recréer du lien social.	500 €
<b>5 – EMPLOI ET DEVELOPPEMENT</b>		
<b>AGORA (CPO)</b>	<u>La Route de l'Emploi</u> Accompagnement renforcé individuel et/ou collectif vers l'emploi et/ou formation des publics issus de QPV. Une journée de permanence (le matin à la Maison pour tous et l'après-midi à la MQK)	500 €
<b>6 – SOUTIEN AUX ACTEURS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE</b>		
<b>6.1 – Participation des citoyens</b>		
<b>Cordée- Cordage (CPO)</b>	<u>Larguer les amarres ou prendre de la hauteur</u> Il pourra s'agir d'ateliers slack-line/tyrolienne au sein du quartier, de temps de navigation plus ou moins longs sur le catamaran Samaya, de vacances ou week-end au bord de la mer ou ailleurs dans notre tipi, des moments festifs comme l'inauguration	1 500 €

	des Estivales, la fête de quartier et le spectacle avec l'école Paul Eluard aux Ronds dans l'eau. Et enfin, des places annuelles ou ponctuelles pour le club d'escalade.	
<b>Ville d'Hennebont</b>	<u>Jeux de quartiers, l'art de jouer ensemble</u> Des ateliers de jeux avec plusieurs propositions possibles et avec des publics variés. L'objectif est de proposer des actions à des publics cibles (seniors, petite-enfance, etc.) et envisager des temps forts regroupés. Les supports de jeux permettent un déploiement sur des espaces peu occupés jusqu'à aujourd'hui. En effet, la volonté est de développer des activités sur la partie Kennedy/Kergohic et celle de Maurice Thorez (nouvellement entrée en Politique de la Ville). L'intervenante travaille en réseau avec les autres porteurs de projet pour optimiser la réussite de tous au bénéfice des habitants.	1 000 €
	<b>TOTAL</b>	<b>11 000 €</b>

Ces différentes actions font l'objet d'échanges entre le Service Politique de la Ville et le CCAS et d'un suivi de la part des services du CCAS. Chaque année, en Comité de Pilotage, un bilan est présenté dans le cadre du dispositif Politique de la ville.

Les actions soutenues par le CCAS relèvent de la prévention sport-santé, de l'accès à la Santé et aux droits d'ordre général, l'accès à la culture et le soutien à la fonction parentale.

**Pour l'année 2026**, en raison de contraintes budgétaires le CCAS propose une enveloppe de 10 000 € conjuguant en fonction des dossiers déposés reconductions et soutien à de potentiels nouveaux porteurs.

Ce soutien reste basé sur les priorités définies par la Commune d'Hennebont dans le nouveau contrat de Ville :

- **Améliorer le cadre de vie des habitants** : de l'espace public au logement vers un mieux-être collectif et durable
- **Accompagner et soutenir les familles** : être parents, être jeunes, être enfant dans son quartier et dans sa ville
- **Renforcer l'accès aux droits** : l'insertion professionnelle, la fracture numérique etc. un accompagnement vers le droit commun
- **Participer à la vie de son quartier** : faire appel aux compétences et aux savoirs faire des habitants au cœur de leur quartier favorise leur pouvoir d'agir
- **S'adapter aux évolutions continues du quartier** : les échanges multiculturels et intergénérationnels soutiennent le renforcement du lien social et lutte contre les exclusions.

## 2. Le bilan des orientations du CCAS votées dans le cadre du DOB pour l'année 2025

### ANIMATION SOCIALE TERRITORIALE

ORIENTATIONS 2025	REALISATION ET OBSERVATIONS
<p>• <b>Convention avec l'Etat pour le financement du poste de Conseiller numérique (AMI France Services)</b>                      -Nouvelle convention de 3 ans (2024-2026) pour une aide au financement du poste de conseiller numérique : 17 500 € en 2025</p>	<p>- Financement dégressif (20000 € en 2024 - 17500 € en 2025 - 12500 € en 2026). En plus des 17500 €, le dernier financement de 12500€ pour 2026 a été versé en 2025.</p>

<p>- Soutien de la Médiathèque durant la période estivale, permanences du conseiller numérique à l'Espace Numérique durant le mois d'août</p> <p>-Poursuite de l'accompagnement individuel et développement des ateliers collectifs</p> <p>-Achat en investissement d'un petit robot avec le projet de mettre en place des ateliers à destination des jeunes</p> <p>• <b>Poursuite du partenariat avec l'association de la Garde du Vœu dans l'accompagnement des Séniors</b> (Précédemment CAMP'TIC).</p>	<p>-Permanences réalisées</p> <p>-306 accompagnements en 2025 (280 en 2024 - 231 en 2023) : 171 accompagnements individuels et 120 demandes ponctuelles. 8 ateliers ont été réalisés pour 15 participants</p> <p>-Achat non réalisé</p> <p>-<b>Convention de partenariat renouvelée en 2024</b> : cafés connectés, ateliers à la médiathèque, accompagnement à domicile si besoin – Pas de dépense en 2025</p>
<p>• <b>Violences intra-familiales</b></p> <p>-<b>L'Ecoutille</b> : Convention 2023-2025 : continuer le soutien financier annuel du dispositif à hauteur de 5 387 €. Le CCAS est membre du Comité de pilotage et du Comité de suivi</p> <p>-Deux référents VIF ont été formés, la CESF et la directrice du CCAS. Mettre en place une communication adaptée en interne et en externe sur leur existence et leur rôle</p> <p>-Maintenir la participation à la campagne internationale soutenue par l'ONU « <b>Oranger le monde</b> » fin novembre-début décembre et le partenariat avec l'association Soroptimist porteuse de cette action pour le territoire Lorient-Quimperlé dans la lutte contre les violences à l'égard des filles et des femmes</p> <p>-Souhait d'accueillir une exposition de photos du Club Unesco à l'initiative de jeunes étudiantes intitulée « <b>Les yeux bandés...et autres histoires de femmes</b> » et de travailler avec un lycée autour d'un projet pédagogique</p>	<p>-Versement de la subvention : 5387 €. Grave crise financière du CIDFF avec baisse forte des moyens humains. Impacts sur l'accueil et les rendez-vous à l'Ecoutille. Participation du CCAS aux comités de suivi et au COPIL.</p> <p>-Communication grand public non réalisée mais les partenaires adressent les personnes victimes au CCAS en raison notamment de la question du logement</p> <p>-Maintien de l'éclairage en orange sur l'Hôtel de Ville. Pas d'autre action spécifique</p> <p>-Exposition mise à disposition du CCAS. Lycée Victor Hugo sollicité, rencontre avec le personnel éducatif mais difficulté pour mobiliser les jeunes donc pas de suite</p>
<p>• <b>Santé</b></p> <p>- <b>Contrat Local de Santé (CLS)</b> : Phase de diagnostic par Lorient agglomération finalisée. Deuxième phase de travail en 2025 orientée sur les modalités opérationnelles des actions qui auront été retenues (pilote, partenaires, déroulement, financement...)</p> <p>-Maintenir la participation à la campagne de sensibilisation et d'information <b>Octobre Rose</b> pour la lutte contre le cancer du sein. Enveloppe de 500 €</p> <p>-Partenariat avec l'association Alterergocare sur l'organisation de <b>Cafés mortels</b> dans différents lieux de la Ville (Le Zinc, Tavarn Ty Gar, la Médiathèque...) et projet d'un théâtre forum sur la fin de l'année – Budget : 1 000 €</p>	<p>-Sollicitation de Lorient Agglomération pour une délibération des communes transférant en matière de santé leur compétence concernant « L'Élaboration, la mise en œuvre, animation, le suivi et l'évaluation du Contrat Local de Santé, du Plan Local Santé Environnement et de tout autre dispositif contractuel qui vise à préserver et améliorer la santé des habitants. »</p> <p>-Maintien de la sensibilisation par une projection lumineuse et l'illumination de l'Hôtel de Ville en rose en octobre. Pas de dépense spécifique</p> <p>-Organisation de 4 Cafés Mortels à Hennebont : Tavarn Ty Gar, Bar Le Spot (Directives anticipées), La Médiathèque (Don d'organes), Bar Le Spot (Thanatopraxie). En raison du planning du Centre Socio-Culturel, le théâtre Forum est organisé le 15 Janvier 2026 « Les mots de la Mort »</p>

 **ACCUEIL ET ACCOMPAGNEMENT SOCIAL**

ORIENTATIONS 2025	REALISATION ET OBSERVATIONS
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Accompagnement des familles</b></li> </ul> <p>-Ateliers sophrologie pour les mamans solo : souhait de maintenir encore en 2025 afin de travailler sur l'autonomie de la porteuse de l'action avec des financements CAF. Budget 2025 : 2 000 €</p> <p>-Prise en charge frais inscription Médiathèque/Artothèque : budget de 150 €</p> <p>-Invitation familles aux spectacles Trio...S et Haras : budget de 2 200 € - Hausse de 600 € afin d'étendre l'offre culturelle aux bénéficiaires du Fonds Energie Eau</p> <p>-Poursuite du programme de Réussite Éducative (PRE) initié par la Ville dans le cadre des actions Politique de la ville : budget de 50 900 €</p> <p>-Conforter la participation du CCAS dans le financement des actions de droit commun de l'Appel à Projet de la Politique de la Ville – Enveloppe de 11 000 €.</p> <p>-Convention de partenariat avec le Secours populaire pour favoriser l'accès à la culture, aux activités sportives et de loisirs des familles hennebontaises accompagnées. Montant de la subvention annuelle : 2 000 €</p>	<p>-Action maintenue jusqu'en juillet 2025 pour un coût de 1535€. Arrêt de l'action vu le coût et l'absence de financement autre. Femmes orientées vers l'EVS pour bénéficier d'autres actions type Yoga...</p> <p>-Inscription de 6 personnes en 2025 pour 50 € (4 en 2024)</p> <p>-Inscriptions spectacle Les Salles Mômes : 70 € (10 pers.) - Spectacle de Noël au Haras et goûter : 1635,09 € pour 89 personnes (992,57 € en 2024 pour 55 personnes)</p> <p>-Coût global pour le CCAS : 51707,82 € (RH : 48108,58 € - Activités, santé, abonnements loisirs : 3599,24 €) pour un montant de 40 000 € de subvention</p> <p>-Budget de 11000 € versé pour des actions de l'AAP Politique de la Ville en 2025 (10700 € en 2024)</p> <p>-Versement de la subvention de 2 000 € - Bilan 2025 du Secours populaire : +10 % du nombre de colis alimentaires, 96 enfants et ado pour le Père Noël Vert, Accès culture et loisirs pour 92 enfants + entrées piscine (375 en 2025)</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Logement</b></li> </ul> <p>-Poursuivre le travail de collaboration avec Morbihan Habitat sur les propositions d'attribution lorsque la Ville est réservataire sur le logement. Également le travail de prévention des expulsions en accompagnant lorsque cela est possible les personnes dans les démarches en lien avec le propriétaire et les partenaires sociaux</p> <p>-Plan Partenarial de Gestion de la Demande Locative Sociale : rôle du CCAS dans l'appui à la demande de logement et l'accompagnement des personnes à la complétude du dossier de demande</p> <p>→ 0,57 ETP sur la mission logement soit 28 478 €</p> <p>-Maintenir le travail de collaboration avec l'Equipe Mobile Insertion Logement (EMIL) et participer aux réunions de veille sociale du SIAO</p> <p>-Enveloppe pour la prise en charge de nuitées d'hôtel. Budget de 1000 €</p> <p>-Logements indécents ou mal-logement : travail en collaboration avec le service Aménagement – Enveloppe budgétaire pour en dernier recours par exemple l'évacuation des déchets : 1000€</p> <p>-Action d'auto-réhabilitation accompagnée (ARA) de logement avec les Compagnons Bâisseurs. Subvention de 7 000 €</p>	<p>-Travail de collaboration toujours en cours. Chiffres 2025 provisoires : 23 attributions sur des logements réservés. Au 31/12/2025, 72 personnes inscrites sur la liste de demandeurs prioritaires par le CCAS (liste transmise régulièrement pour mise à jour à Morbihan Habitat)</p> <p>→ Coût 2025 moyens humains sur cette mission : 24 362 € (passage de la CESF à 80% donc coût moindre)</p> <p>-Travail de collaboration en place. Sollicitation et suivi régulier des situations avec EMIL. Maraude de la Protection Civile à venir sur Hennebont.</p> <p>-Coût 2025 : 578 € (795,20 € en 2024)</p> <p>-Pas de sollicitation en 2025 pour l'utilisation de l'enveloppe. D'autres financeurs sont sollicités comme le département ou la CAF</p> <p>-Au vu du bilan provisoire des action de 2025 qui répondent aux objectifs en nombre de Chantiers, subvention de 7000 € versée</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Domiciliation</b></li> </ul> <p>-Ecriture faite d'un règlement intérieur pour une mise en œuvre en 2025</p>	<p>-Règlement intérieur validé en CA le 1<sup>er</sup> avril 2025</p>

<p>-Demande de la DDETS à l'échelle nationale pour une aide de l'Etat concernant les moyens mis en œuvre par les CCAS pour assurer l'obligation de domiciliation</p>	<p>-Pour le moment, retour négatif de l'Etat sur la demande d'un soutien financier sur les moyens humains nécessaires pour cette mission. CCAS Hennebont : 0,57 ETP</p>
<p>• <b>Aide alimentaire</b>                  -Chèques d'Accompagnement Personnalisé (CAP) : Hausse de plus de 22 % des attributions en 2023 et 99 % de l'enveloppe consommée (28 580 €). Baisse des demandes en 2024.                  Maintien de l'enveloppe CAP et aides au carburant à 32000 € en 2025.                  -Renouvellement de la Convention « Paniers solidaires » avec OPTIM'ISM : financement d'un tiers du panier par le CCAS. Budget prévu : 1 200 €                  -Colis d'urgence :                  *Adhésion annuelle à la Banque alimentaire (85 €) et fourniture des denrées (150 €).                  *Enveloppe supplémentaire pour acheter des denrées plus adaptées notamment aux personnes sans domicile : 1000 €.</p>	<p>-CAP : Attribution pour 22630 € (24 180 € en 2024 et 28580 € en 2023) soit une baisse de 6 % par rapport à 2024. Sur les 247 demandes, 240 ont été accordées. À signaler un reste à vivre moyen beaucoup plus faible que les années précédentes soit 5,64 € (7,40 € en 2024 et 8,87 € en 2023)                  -Coût 2025 : 398,50 € (509,75 € en 2024 et 849 € en 2023).                  *Adhésion Banque alimentaire : 85 € et achat denrées auprès de la BA : 63,78 € (91,10 € en 2024)                  *Coût courses du CCAS pour colis d'urgence : 862,88 € (922,16 € en 2024).</p>

 **CHANTIER D'INSERTION**

ORIENTATIONS 2025	REALISATION ET OBSERVATIONS
<p>• <b>Activité</b>                  -Poursuite du projet d'activité de maraîchage avec le service Espace verts sur une parcelle de Malachappe                  -Poursuite de la convention avec l'EHPAD pour l'entretien des espaces verts, des balcons et des terrasses                  - Activité d'entretien de l'espace végétalisé et des bacs de culture à la Maison de la Petite enfance                  -Souhait de maintenir les propositions d'ateliers collectifs auprès des agents du Chantier pour le travail sur l'estime de soi et la cohésion d'équipe : action Sport-Santé avec Activ'Sport (600 €). Atelier avec Cordée-cordage pour travailler sur l'esprit d'équipe avec les supports Verticalité et Vie en Mer (Budget de 1 500 €). Cuisine avec OPTIM-ISM dans le cadre du marché de prestation. Intervention du CIDFF sur l'égalité femmes-hommes (320 €)</p>	<p>-Poursuite des installations : cabanes en bois pour le stockage, récupérateur d'eau, protection pour les cultures fragiles. Nouvelles plantations fruits et légumes et récoltes mises à disposition des agents du Chantier. Coût achats : 747,92 €                  -Interventions régulières et programmées à l'EHPAD. Point des besoins fait avec l'agent d'entretien de l'EHPAD                  -Pas d'intervention sur cet espace en 2025                  - Organisation ateliers 2025 : Sport Santé avec Activ'Sport (900 €), Confiance en soi et cohésion d'équipe avec Cordée-Cordage partagé avec un autre Chantier pour partager les coûts (871,43 €).                  Ateliers cuisine (prestation comprise dans le marché d'accompagnement socio-professionnel avec Optim-ism) : achat denrées 47,62 €                  Intervention CIDFF (Obligation dans le cadre des Fonds européens) : 202,56 €</p>
<p>• <b>Ressources humaines</b>                  -Absence de l'encadrant technique sur 2 mois (mi-février/mi-avril) pour raison de santé. Pas de remplacement de l'agent sur cette période. Planning des agents du Chantier aménagé en conséquence : maintien des effectifs présents en début d'année sans nouveau recrutement avant mi-avril/début mai                  -Responsabilité de l'encadrement des agents du chantier durant cette période à la directrice du CCAS.</p>	<p>-Absence finalement sur le reste de l'année à compter du 10 février 2025 pour raison de santé. Recrutement d'un remplaçant à compter de juin.                  Coût total encadrement technique 2025 : 56 308 €. Demande de congé pour longue maladie par l'encadrant technique titulaire du poste. Possible remboursement par l'assurance statutaire par la suite sur 2026.</p>

<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Ressources financières : Conforter le co-financement du Chantier d'insertion</b></li> </ul> <p>-Appel à projets du département : candidature du Chantier d'insertion retenue pour 2024 et 2025. En attente de la décision quant au montant pour 2025, demande de 29 082 € soit 40 % du coût des dépenses de l'encadrement technique et de l'accompagnement socio-professionnel</p> <p>-Programme FSE + : réponse à l'appel à projet pour 2024-2025 pour un montant maximum de 55 % du coût des dépenses de l'encadrement technique et de l'accompagnement socio-professionnel soit la somme globale pour les 2 ans de 86 919,28 €</p> <p>Interrogation sur le versement de la totalité de l'aide demandée en raison de l'arrêt maladie à venir de l'encadrant technique. Le montant du salaire sur cette période pourrait être déduite de l'aide versée</p> <p>-Financement Etat-Département pour l'aide aux postes des participants : Demande de re conventionnement en cours pour 2025. Forte inquiétude sur les montants accordés qui pourraient être en baisse de la part des 2 financeurs.</p>	<p>-AAP du Département : Acompte reçu en 2025 23 265,60 € et solde en 2026 si les objectifs sont atteints. Mais, le financement couvrant pour une part l'encadrement technique, le solde sera réduit de l'absence d'encadrement technique soit du 11 février au 3 juin voire le remboursement d'un trop perçu.</p> <p>-Programme FSE+ : 43354,78 € déjà perçus. Bilan 2024-2025 à adresser pour le 30 avril et s'en suivra le contrôle de service fait. Le solde nous sera versé ou non en fonction des résultats du contrôle et sera réduit de l'absence d'un encadrement technique sur une période de l'année 2025.</p> <p>-Accord pour 5 ETP en début d'année soit 6 agents en même temps sur le Chantier. En raison de la suspension des recrutements de février à mai inclus, baisse des ETP réalisés sur le Chantier. Avenant au conventionnement 2025 à 3,85 ETP aidés par l'Etat pour un réalisé de 4,25 ETP.</p>
---	---

## **PERSONNES AGEES**

### ➤ **ACTIVITES ET ANIMATIONS SENIORS**

Programme annuel d'animations en direction des aînés dont la priorité est de prévenir et de rompre l'isolement des personnes âgées à domicile et en résidence

ORIENTATIONS 2025	REALISATION ET OBSERVATIONS
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Printemps</b></li> </ul> <p>- Souhait de maintenir la Marche du Printemps avec un goûter</p> <p>- Souhait d'organiser une après-midi dansante avec goûter. Budget sur l'ensemble des actions (animateur/goûter/transport) : 1 350 €</p>	<p>- Marche de printemps organisée le 24 mars au départ de la piscine puis goûter à l'EHPAD Stêr Glas. 14 personnes du domicile inscrites + 5 accompagnateurs ainsi que la participation des 4 EHPAD</p> <p>-Après-midi dansant organisé au centre socio-culturel le 09 avril animé par Régine Thépault de l'orchestre Envol. 53 inscrits.</p> <p>-Marche estivale organisée le 16 juin sur le chemin de halage. 15 personnes du domicile ainsi que des habitants des EHPAD de Stêr Glas et Kerlivio</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Semaine Bleue</b></li> </ul> <p>-Organisation d'une nouvelle marche en Octobre</p> <p>-Poursuite d'actions avec les animateurs des EHPAD du territoire : financement par le CCAS d'une action</p>	<p>-Marche bleue organisée le 06 octobre sur Kerlivio. 15 personnes du domicile et 6 accompagnateurs ainsi que les 4 EHPAD.</p> <p>Spectacle de Michisa organisé avec les EHPADs au CSC le 14 octobre : 36 personnes du domicile inscrites + présence des 4 EHPAD du territoire soit plus de 100 participants.</p> <p>-Financement actions spécifiques pour les EHPADs : Spectacle de Noël au Haras pour l'EHPAD la Colline, médiation animale pour l'EHPAD Stêr Glas, activité de bien</p>

<p>spécifique au choix des établissements (250 € par établissement soit 750 € au total)                  -Proposition d'une action d'information avec Présence Verte sur la sécurité et le Bien vivre à domicile. Pas d'enveloppe budgétaire prévue spécifiquement.</p>	<p>être (massage) pour l'EHPAD Sainte Marie et celui de Kerlivio.                  -L'action n'a pas pu avoir lieu. Il n'y avait pas de référent de la Police Nationale disponible</p>
<p>• <b>Colis de Noël</b>                  -Marché en cours avec le même prestataire que précédemment l'ESAT Alter Ego. Volonté maintenue de composer des colis de Noël avec des produits locaux. Budget prévu : 15 700 € pour 870 colis.</p>	<p>Commande de 700 colis pour le domicile et 121 pour les structures. Distribution le 10 décembre à la salle Chevassu par les administrateurs du CCAS. <u>Coût</u> : 16 990,72 €</p>
<p>• <b>Spectacle et goûter de Noël</b>                  Poursuite des goûters de Noël sur 2 après-midis mi-décembre, en faisant appel à des artistes avec l'idée d'un spectacle plutôt dansant.                  Budget global (artistes/alimentation/transport) : 3 200 €</p>	<p>Spectacle Cabaret les 17 et 18 décembre animés par l'association « Les Etoiles Lyriques ».                  283 personnes âgées de plus de 70 ans inscrites sur les 2 jours. <u>Coût</u> : 3 950,95 €</p>
<p>• <b>Ateliers</b>                  -Activ' Sport : Parcours d'Ateliers Santé pour les Séniors sur le 1er semestre 2025 composé d'ateliers d'Activité Physique Adaptée, d'ateliers cuisine et sur le sommeil. Reste à charge pour le CCAS : 500 € (financement de l'action par la Conférence des financeurs)                  -Ateliers sophrologie dans le cadre de la lutte contre l'isolement en fonction des besoins et demandes                  - « Osons le bus ! » avec le CLARPA                  -En Soutien du CLARPA pour la mise en place de Café rencontres à Hennebont. Projet d'organiser des rencontres régulières entre les habitants (+ de 60 ans) pour rompre l'isolement et partager des moments de discussion, d'après midi jeux de société, de balades. De plus, souhait du CLARPA d'y associer l'ESAT Alter Ego afin de proposer aux travailleurs retraités des moments d'échanges avec d'autres publics (demande de financement de l'action par le CLARPA à la Conférence des financeurs)</p>	<p>-Programme PASS organisé de janvier à mai 2025 : 20 personnes inscrites sur le programme sur une ou plusieurs thématiques (activité physique, cuisine et nutrition ou sommeil)                  -Pas d'atelier sophrologie en 2025.                  -Pas de demande pour l'année 2025.                  -Le CLARPA n'a pas bénéficié de financement de la conférence des financeurs pour cette action en 2025.</p>
<p>• <b>Visites de convivialité</b>                  -Visites avec les binômes de jeunes en service civique de l'association Unis Cité de novembre 2024 à juin 2025. Subvention versée par le CCAS : 800 €</p>	<p>-4 séniors isolés ont bénéficié de ces visites tous les mercredis après-midi.</p>

➤ **LES SERVICES DE MAINTIEN A DOMICILE**

ORIENTATIONS 2025	REALISATION ET OBSERVATIONS
<p>• <b>Service Autonomie à Domicile</b>                  -Travailler avec les aides à domicile sur une amélioration des plannings, l'instauration de temps de coordination                  -Finaliser la réorganisation des tâches et des missions au sein du service administratif suite à l'arrivée de l'agent d'accueil du CCAS                  -Mise en place des actions financées dans le cadre du CPOM avec le département</p>	<p>- En cours. Groupes de travail sur les plannings dans le cadre de l'élaboration du projet de service                  - A finaliser suite à la rédaction du projet de service                  -En cours</p>

<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagner et impliquer les agents dans la prévention des risques professionnels et la prévention de l'épuisement (temps de coordinations, groupes de travail, temps d'analyse de la pratique, sophrologie)</li> <li>- Améliorer l'accompagnement des situations complexes (interventions en binôme, formation Humanitude)</li> <li>- Repérer et proposer des animations aux personnes isolées (visites de convivialité, animations en petit groupe...)</li> <li>- Mettre en place une astreinte administrative</li> <li>- Améliorer la démarche qualité et formaliser les projets d'accompagnement personnalisés.</li>   <li>-Continuer le travail de collaboration avec l'EHPAD (Formations, Travailler sur la bientraitance en lien avec le projet Humanitude de l'EHPAD, gestion de la démarche qualité avec le logiciel AGEVAL)</li> <li>-Elaborer le projet de service du SAD</li>   <li>- Préparer l'évaluation externe du SAD qui aura lieu au 1er trimestre 2026</li> <li>- Participer à la création du Tiers Lieu créé au sein de l'EHPAD du Bouëtiez suite à un appel à projet de l'ARS</li> </ul>	<p>-Réalisé.</p> <p>-Formation Humanitude mise en place sur le 1<sup>er</sup> trimestre 2026</p> <p>-Visites de convivialité par des aides à domicile mises en place à partir de septembre 2025. Participation aux animations organisées par le Tiers lieu de l'EHPAD du Bouëtiez</p> <p>-Réalisé. Mise en place à compter du 01/01/2026</p> <p>-En cours. L'ensemble des agents a été formé par la coordinatrice, début de formalisation des PAP à partir du 4<sup>e</sup> trimestre 2025.</p> <p>-Réalisé. Rencontre régulière entre la responsable du SAD et la directrice de l'EHPAD autour du parcours de l'usager et la démarche qualité.</p> <p>-Réalisé. Accueil d'une stagiaire de l'UBS de février à mai 2025. Projet présenté et validé par le CA en septembre.</p> <p>-Evaluation prévue les 10 et 11 février 2026.</p> <p>-Réalisé. Inauguration du Tiers lieu en juillet 2025. Participation aux activités mises en place (chants, animation autour du patrimoine)</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Portage de repas</b></li> </ul> <p>-Mettre en place le plat de remplacement pour le plat de résistance proposé par le prestataire dans le cadre du nouveau marché</p>	<p>-Réalisé en juin 2025. Évaluation à prévoir</p>

➤ **L'EHPAD STËR GLAS**

ORIENTATIONS 2025	REALISATION ET OBSERVATIONS
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Organisation</b></li> </ul> <p>-Finalisation du projet d'établissement (mise en page)</p> <p>-Evaluation externe HAS à réaliser en 2027 avec de nouvelles modalités</p> <p>-CPOM : reprise des négociations avec les financeurs sur les moyens alloués à l'établissement et sûrement les fiches actions (en attente courrier ARS)</p>	<p>-Projet d'établissement finalisé et validé par délibération du Conseil d'administration de décembre 2025</p> <p>-Préparation à l'évaluation externe avec le soutien de la référente qualité mutualisé financé par l'ARS</p> <p>- CPOM signé au 1<sup>er</sup> janvier 2025</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Finances</b></li> </ul> <p>-Poursuite du plan de rééquilibrage budgétaire avec suivi trimestriel ARS</p> <p>-Point finances une fois par trimestre pour un meilleur suivi</p> <p>-Développement de la Wi-Fi nécessaire pour la bonne utilisation des tablettes dans le cadre des soins (réalisé par le SITIC)</p>	<p>-Résultat déficitaire modéré sur le fonctionnement</p> <p>-Suivi régulier avec le service finances pour ajuster les dépenses</p> <p>-Installation de bornes supplémentaires mais qui ne résout pas totalement les problématiques rencontrées</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Ressources humaines</b></li> </ul>	

<p>-Stabilisation de la nouvelle organisation en lien avec la formation Humanitude</p> <p>-Formation HUMANITUDE : poursuite du plan de formation sur 2025 (formations COPIL, Bienveillance soignants et Projet d'Accompagnement Personnalisé)</p> <p>-Poursuivre les « Parlons aidants » par la psychologue (interne ou externe) pour un échange libre (même format ou autre)</p> <p>-Qualité de Vie au Travail : relance pour remobiliser l'attention sur les nombreuses actions réalisées et étude pour créer un groupe de réflexion sur les actions de bienveillance interne</p>	<p>-Organisation qui fonctionne en semaine mais laisse apparaître une organisation dégradée sur le week-end</p> <p>- 4 formations en 2025</p> <p>-2 « parlons aidants » en 2025</p> <p>-Pas de relance concrète de COPIL QVCT mais travail avec les équipes sur l'élaboration du DUERP et sur les évènements indésirables</p>
<p>• <b>Projet de soins</b></p> <p>-Préciser l'action de la thérapie HANDI CHIEN et mieux la faire connaître</p> <p>-Poursuivre la valorisation de l'association des thérapies non médicamenteuses (musicothérapie)</p> <p>-Poursuivre l'appropriation en performance du logiciel de soins TITAN avec la solution full Web</p> <p>-Renforcer l'encadrement des équipes pour harmoniser les pratiques en fonctions des besoins</p> <p>-Travailler sur le circuit du médicament et la préparation des piluliers en lien avec les prescriptions établies lors du contrôle de l'ARS</p> <p>-Maintenir et évaluer la convention avec l'HAD pour la mise en œuvre d'une astreinte IDE de nuit</p> <p>-Former les équipes aux soins bucco-dentaires</p>	<p>-Intégration dans le projet d'établissement et plus particulièrement dans le projet de soins des notions de thérapies non médicamenteuses</p> <p>-Intégration d'une grappe pour développer l'usage du numérique dans les dossiers usagers et financement obtenue pour du renouvellement de matériel</p> <p>-Pas de pharmacie unique avec PDA (Préparation des Doses à Administrer)</p> <p>-Fonctionnement pertinent du partenariat avec HAD IDEN          ➔ moins de recours aux urgences</p> <p>-Formation faite avec l'UFSBD et poursuivie avec IDEH</p>
<p>• <b>Restauration</b></p> <p>-Formation HACCP pour tous</p> <p>-Amélioration des propositions des différentes textures alimentaires</p> <p>-Maintien des Commissions Vie sociale-Animation-Restauration avec les habitants</p> <p>-Intervention tous les deux mois d'une diététicienne</p>	<p>-Formation du CNFPT suivie en distanciel pour les 3 cuisiniers plus une agente de restauration</p> <p>-Travail avec la diététicienne sur l'année et formations prévues en 2026</p> <p>- 1 commission en 2025</p> <p>-Interventions tous les 2 mois et reconduction sur 2026</p>
<p>• <b>Hygiène et Environnement</b></p> <p>-Maintien de l'intervention d'une Infirmière Hygiéniste</p> <p>-Mobilisation des 2 correspondantes risque infectieux (CORRL) dans la structure</p> <p>-Projet TETE : suivi de la fiche action créée</p>	<p>-Congés maladie en cours d'année mais maintien d'une IDEH au besoin</p>
<p>• <b>Animation</b></p> <p>-Continuer les animations individuelles avec le service civique</p> <p>-Finalisation de l'installation du terrain de boules pour des activités extérieures avec l'intervention du Chantier d'insertion</p> <p>-Initier un projet de peinture murale pour l'UVP avec les Artistes en Liberté et les habitants</p> <p>-Projet estival (vacances ou autre) pour les habitants</p> <p>-Mise à jour du projet de service animation</p> <p>-Mise en place de commission participative animation</p>	<p>- 1 volontaire en service civique en 2025 sur 8 mois</p> <p>-Non réalisé</p> <p>-Fresque murale réalisée fin d'année 2025 et sera inaugurée en 2026</p> <p>-Pas de relance</p> <p>-Projet de vie sociale actualisé suite au projet d'établissement</p> <p>-1 commission réalisée</p>

-Mettre en œuvre le projet d'activité physique adaptée à l'EHPAD	-Non réalisé
<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Entretien du bâtiment</b></li> </ul> -Travailler conjointement avec les Ajoncs sur le suivi de l'entretien du bâtiment (gros œuvre) -Développement de la performance technique par des formations spécifiques ERP -Suivi de l'entretien courant du bâtiment	-Suivi régulier avec les AJONCS des travaux à prévoir -Formations réalisées pour l'agent de maintenance -Suivi régulier avec les prestataires
<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Sécurité</b></li> </ul> -Formations renforcées et régulières des professionnels -Formation aux manipulations d'extincteurs -Formation AFGSU des équipes avec les EHPADs de proximité	-3 formations réalisées sur 2025 -Pas de formation sur 2025 -En cours d'organisation

## II. 2<sup>ème</sup> PARTIE - LA COMPOSITION DU BUDGET DU CCAS

Il est composé d'un budget principal et de trois budgets annexes dont deux budgets tarifés : l'EHPAD et le SAAD.

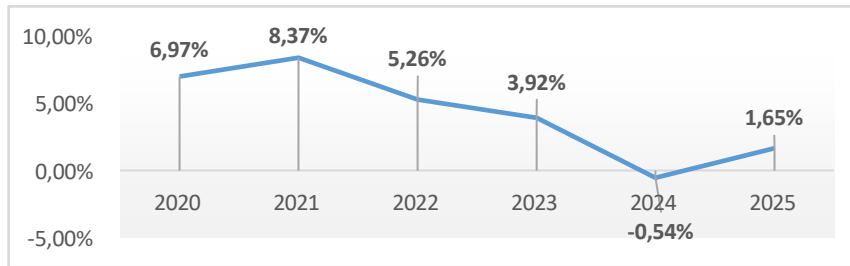
❖ Pour rappel, les budgets prévisionnels votés en 2025 étaient les suivants :

BP + DM 2025	Fonctionnement	Investissement	TOTAL 2025	Evol.2025/2024 en %	TOTAL 2024	TOTAL 2023
<b>BUDGET PRINCIPAL</b>	1 055 126	57 121,82	<b>1 112 247,82</b>	-5,92 %	1 182 202,10	1 142 514,05
<b>BUDGET EHPAD</b>	3 934 882,31	122 299,41	<b>4 057 181,72</b>	+2,54 %	3 956 484,43	4 001 053,85
<b>BUDGET SAAD</b>	1 408 959,05	32 729,24	<b>1 441 688,29</b>	+5,57 %	1 365 678,93	1 407 596,36
<b>BUDGET PORTAGE</b>	220 588	85 703,67	<b>306 291,67</b>	+1,94 %	300 472,51	290 376,41
<b>TOTAL</b>	<b>6 619 555,36</b>	<b>297 854,14</b>	<b>6 917 409,50</b>	<b>+1,65 %</b>	<b>6 804 837,97</b>	<b>6 841 540,67</b>

❖ Evolution des budgets votés (BP+DM) entre 2024 et 2025 :

- Pour le budget principal, la baisse d'un montant de 72 898 € correspond principalement à un report d'excédent moindre de 2024 par rapport à 2023 (-71 777 €) ayant permis de répondre aux besoins d'aide sociale en hausse et de maintenir les actions d'animation sociale,
- Pour le budget annexe de l'EHPAD, suite à une baisse en 2024, le budget investissement est en augmentation de 15 640 € afin de commencer le renouvellement de matériels obsolètes. Le prévisionnel des dépenses de la section de fonctionnement reste contenu sur notamment le chapitre 011 afin de faire face aux hausses du Chapitre 012 (taux CNRACL, revalorisation du Régime indemnitaire) et chapitre 016,
- Pour le budget annexe du SAAD, la hausse concerne principalement les dépenses de personnel pour les mêmes raisons que précédemment (Taux CNRACL, revalorisation régime indemnitaire),
- Pour le budget annexe du service de portage de repas, évolution contenue avec l'intégration du déficit de 2024 d'un montant de 12 495 €. En l'absence d'achat conséquent, la section d'investissement continue d'augmenter avec un report d'excédent chaque année.

Sur les 5 dernières années, suite à une période COVID en forte hausse en raison d'une activité ralentie, l'évolution moyenne de vote des prévisionnels du budget principal et des 3 budgets annexes est la suivante :



❖ Au cours de l'année 2025, les budgets ont fait l'objet de décisions modificatives (DM) :

- Budget principal du CCAS : La décision modificative prise en décembre concerne une mise aux normes dans le cadre de la réforme des flux croisés et notamment les refacturations de personnel. Les dépenses de personnel liées au Programme de Réussite Éducative versées par le CCAS à la Ville doivent être imputées au compte 6211 (Personnel affecté par la Collectivité de rattachement) au sein du Chapitre 012 et non au compte 6288 du Chapitre 011 comme pratiqué jusque-là.

-

- Budget annexe de l'EHPAD : La 1<sup>ère</sup> DM prise en septembre concernait différents ajustements de crédits en section de fonctionnement tant au niveau des recettes qu'au niveau des dépenses du fait de la mise en œuvre de l'expérimentation des fusions des sections soins et dépendances au chapitre 017 pour les produits de tarification, de la réception des nouveaux arrêtés de tarification reçus en juillet qui demandent un réajustement des crédits et donc de l'EPRD présenté en conseil d'administration du mois d'avril.

La 2<sup>nd</sup>e DM est un réajustement des crédits au chapitre 012 pour les dépenses de personnel de 5 000€ en raison des besoins supplémentaires sur la fin de l'année.

- Budget annexe du service Portage de repas : La DM prise en septembre se caractérisait par différents ajustements de crédits en section d'investissement et en section de fonctionnement du fait de l'acquisition d'un logiciel qui nécessitait de transférer des crédits du chapitre 21 vers le chapitre 20 et donc de prévoir les crédits d'amortissement en 2025 au prorata de la date d'acquisition, de la mise en place de nouvelles règles d'imputation pour la refacturation du personnel entre budget au chapitre 012 et de la prise en compte d'une nouvelle imputation pour les recettes au chapitre 70.

Le budget annexe du Service Autonomie à Domicile n'a fait l'objet d'aucune décision modificative en 2025.

❖ Evolution de la subvention d'équilibre versée par le budget de la ville au budget principal du CCAS :

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	320 000	327 000	354 000	354 000	354 000	354 000	354 000	354 000	<b>354 000</b>
<b>Programme Réussite Educative</b>	+22 000	+22 000	+25 000	+25 000	+25 000	+25 000	+25 000	+25 000	<b>+25 000</b>
<b>Total</b>	342 000	349 000	379 000	379 000	379 000	379 000	379 000	379 000	<b>379 000</b>
A compter de 2024, un forfait pour les concessions cimetièrè								+15 000	<b>+15 000</b>
2024 et 2025, compensation revalorisations salariales, hausse taux CNRACL sur 3 budgets								+46 000	<b>+71 068</b>
<b>Total</b>								440 000	<b>465 068 €</b>

## A. LES BUDGETS ANNEXES

### 1. L'EHPAD Stêr Glas

Pour rappel, le financement des EHPAD s'intègre dans le cadre de conventions tripartites et /ou CPOM signées par les établissements, les conseils départementaux et les ARS.

Le budget est divisé en trois sections, en principe étanches entre elles :

- La section « soins », à la charge des régimes d'assurance maladie, dont la dotation est arrêtée par le directeur général de l'ARS, suivant un barème et des règles de calcul fixés par arrêté,
- La section « dépendance », à la charge du conseil départemental, dont la dotation est arrêtée par son Président ; celle-ci couvre « l'ensemble des prestations d'aide et de surveillance nécessaires à l'accomplissement des actes essentiels de la vie, qui ne sont pas liées aux soins que la personne âgée est susceptible de recevoir » (article R. 314-160 du code de l'action sociale et des familles)
- La section « hébergement », à la charge du résident.

Avant le 1er juillet 2025, l'accompagnement était réparti en trois sections distinctes expliquées ci-dessus.

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2025, le Département du Morbihan a décidé de participer à une expérimentation nationale prévue par l'article 79 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2024. Cette expérimentation, menée dans certains départements, vise à simplifier et améliorer l'accompagnement global des habitants d'EHPAD. L'EHPAD Stêr Glas est concerné par cette expérimentation.

Dans ce cadre, les deux premières sections (soins + dépendance) sont fusionnées en un forfait global unique. Ainsi, à partir du 1er juillet 2025, et jusqu'à la fin de l'expérimentation le 31 décembre 2026, le financement est désormais en deux parties et comprend :

- Un forfait global unique (FGU) - pris en charge par l'ARS,

Ce forfait global unique regroupe les soins médicaux, paramédicaux et l'accompagnement à l'autonomie. Une participation forfaitaire quotidienne aux habitants est facturée (6,10 € TTC par jour en 2025). Il s'agit d'un montant fixe, identique pour tous – quel que soit le GIR (Groupe Iso-Ressources) - et révisé chaque année par arrêté interministériel.

Cette participation peut être prise en charge via l'aide sociale du département le cas échéant.

- Un tarif relatif aux prestations d'hébergement, à la charge des habitants

Ce tarif reste inchangé dans son principe. Il couvre l'accueil, la restauration, le logement, l'entretien des locaux, l'animation, etc. Comme auparavant, une demande d'aide sociale peut être effectuée.

Le budget de l'EHPAD est, comme celui du SAAD, un budget en nomenclature M22.

Les dépenses de fonctionnement du budget de l'EHPAD sont composées :

- Pour deux tiers de dépenses de personnel : aides-soignantes, médecins, agents sociaux, agents administratifs, ...
- Pour un tiers de dépenses à caractère général : fluides, matériel et prestations médicales, alimentation...

Capacité autorisée de l'Établissement : 65 places dont 5 en hébergement temporaire, incluant 10 places en UVP et 12 places de PASA. La capacité n'évolue pas.

### a) Contexte 2025

En 2025, les Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) évoluent dans un contexte complexe, marqué à la fois par des tensions structurelles durables et par une volonté affirmée de transformation du secteur du grand âge.

Le vieillissement de la population française constitue un facteur déterminant. L'augmentation du nombre de personnes âgées de plus de 85 ans entraîne une hausse des situations de dépendance lourde. Les résidents accueillis en EHPAD présentent des profils de plus en plus complexes, associant polypathologies, troubles cognitifs, maladies neurodégénératives et perte d'autonomie importante.

Cette évolution renforce le rôle médico-soignant des établissements, tout en posant la question de l'adéquation des moyens humains et financiers.

Sur le plan économique, l'année 2025 s'inscrit dans un contexte plus stable qu'au cours des années précédentes, marquées par une forte inflation. Néanmoins, les EHPAD continuent de subir l'impact d'une hausse durable des dépenses, notamment salariales, énergétiques et logistiques.

Les établissements publics et associatifs sont particulièrement fragilisés par un modèle économique contraint, reposant sur des financements publics insuffisants pour couvrir l'ensemble des besoins. Les déficits structurels restent fréquents et alimentent les inquiétudes des gestionnaires.

Le cadre des politiques publiques évolue également. Le Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale (PLFSS) 2025 prévoit des mesures ciblées en faveur du secteur du grand âge, avec des créations de postes, des ajustements budgétaires et la poursuite de la mise en œuvre de la loi « Bien vieillir ». Ces mesures traduisent une reconnaissance des difficultés du secteur, mais restent jugées insuffisantes par de nombreux acteurs au regard de l'ampleur des besoins et des attentes des professionnels.

Les ressources humaines constituent un enjeu central en 2025. Les EHPADs font face à des difficultés persistantes de recrutement et de fidélisation des professionnels, en particulier les aides-soignants, les infirmiers et les médecins coordonnateurs. Les conditions de travail exigeantes, la pénibilité des missions et le manque d'attractivité des carrières continuent de peser sur les équipes. Des avancées sont toutefois observées, notamment avec la reconnaissance du rôle des infirmiers coordinateurs (IDEC), le développement de formations spécifiques et des actions visant à améliorer la qualité de vie au travail.

Par ailleurs, les EHPAD poursuivent leur transformation organisationnelle et culturelle. La digitalisation des pratiques se renforce, avec le déploiement des dossiers de soins informatisés, le recours à la télémédecine et l'utilisation d'outils numériques pour le suivi des résidents. Ces évolutions visent à améliorer la coordination des soins, la sécurité des prises en charge et l'efficacité des organisations.

b) Activité

Activité réalisée :

Nombre de journées	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Hébergement permanent	21 960	21 960	21 960	21 630	21 630	21 630
Réalisées en permanent	21 418	22 152	22 266	21 780	21 083	
Taux occupation	97,53%	100,87%	101,39%	100,69%	96,27%	
Hébergement temporaire	1 830	1 830	1 825	1 580	1 550	1 600
Réalisées en temporaire	1 164	872	1 664	1 577	1 394	
Taux occupation	63,61%	47,65%	91,18%	99,81%	76,38%	
<b>TOTAL GENERAL REALISE</b>	<b>23 405</b>	<b>23 024</b>	<b>23 930</b>	<b>23 357</b>	<b>22 477</b>	<b>23 230</b>

GMP :

- Validé 2016 : 682
- Réel en août 2019 : 757 et 762 en janvier 2020
- GMP validé en juin 2021 : 784

Dans le cadre de la signature du CPOM, une nouvelle évaluation du GMP sera réalisée par le Conseil départemental et l'ARS en 2026.

Evolutions des tarifs de journée :

Tarifs journaliers	2021 01/01/2021	2022 01/01/2022	2023 01/01/2023	2024 01/01/2024	2025 01/01/2025	2026 01/02/2026	Evolution En %
Hébergement permanent	62,03	62,59	66,35	71,65	75,23	78,26	3,68%
Tarif dépendance 5/6	5,98	6,28	6,69	6,93	7,01	6,16	
<b>Reste à charge du résident permanent</b>	<b>68,01</b>	<b>68,87</b>	<b>73,04</b>	<b>78,58</b>	<b>82,24</b>	<b>84,42</b>	
Hébergement temporaire	70,65	71,41	75,69	81,74	85,83	89,28	3,68%
Tarif dépendance 5/6	5,98	6,28	6,69	6,93	7,01	6,16	
<b>Reste à charge du résident temporaire</b>	<b>76,63</b>	<b>77,69</b>	<b>82,38</b>	<b>88,67</b>	<b>92,84</b>	<b>95,44</b>	
Part hébergement	62,69	63,19	66,35	71,65	75,94	-	
Part dépendance	19,66	20,45	22,41	22,57	22,81	-	
<b>Hébergements moins de 60 ans</b>	<b>82,35</b>	<b>83,64</b>	<b>88,76</b>	<b>94,22</b>	<b>98,75</b>	-	

NB : en 2025, le tarif dépendance a disparu au profit d'une participation à l'entretien de l'autonomie avec l'expérimentation de la fusion des sections soins et dépendance et donc la participation demandée aux habitants se voit être moins élevé qu'au 1<sup>er</sup> semestre 2025 (6.10€ pour le 2<sup>nd</sup> semestre 2025 et 6.16€ pour 2026).

De même, pour 2026, le tarif plafond hébergement est de 78€. Seulement le conseil départemental ayant validé nos tarifs à partir du 1<sup>er</sup> février et la facturation du mois de janvier ayant déjà été envoyé, le Conseil Départemental a lissé sur les 11 mois restants la régularisation du mois de janvier.

Le taux d'évolution entre 2025 et 2026 est donc de 3.68% par rapport au tarif plafond accordé de 78€.

**Pour rappel :**

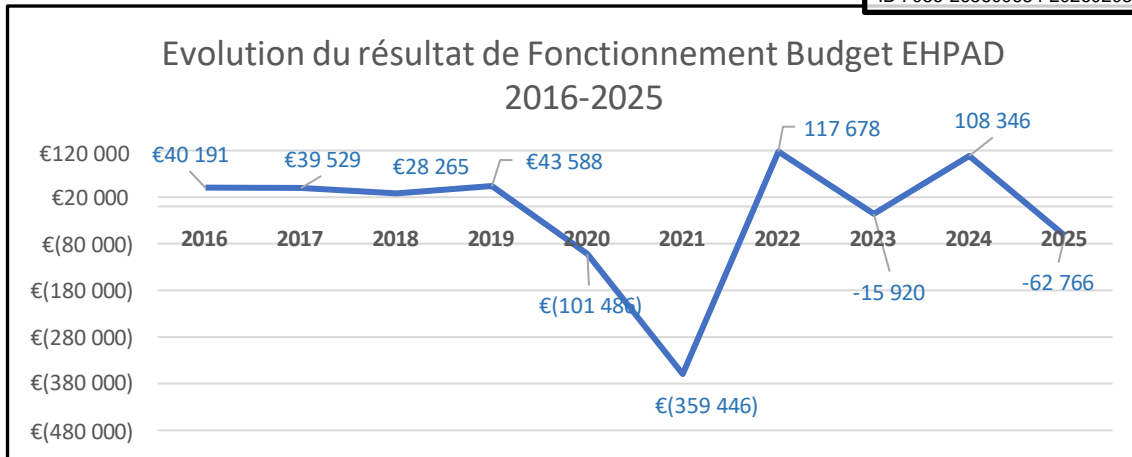
2024	DEPENSES	HEBERGEMENT	DEPENDANCE	SOINS	ERRD 2024
Groupe 1	Exploitation	342 042.55	50 902.96	12 258.57	405 204.08
Groupe 2	Personnel	1 097 713.92	641 397.38	1 116 615.39	2 855 726.69
Groupe 3	Structure	432 578.84	8 437.56	37 517.21	478 533.61
<b>TOTAL</b>		<b>1 872 335.31</b>	<b>700 737.90</b>	<b>1 166 391.17</b>	<b>3 739 464.38</b>

2024	RECETTES	HEBERGEMENT	DEPENDANCE	SOINS	ERRD 2024
Groupe 1	Tarification	1 656 579.29	518 029.19	1 610 360.12	3 784 968.60
Groupe 2	Exploitation	93 865.52			93 865.52
Groupe 3	Exceptionnel	7 238.84			7 238.84
<b>TOTAL</b>		<b>1 757 683.65</b>	<b>518 029.19</b>	<b>1 610 360.12</b>	<b>3 886 072.96</b>

<b>Résultat</b>		<b>-114 651.66</b>	<b>-182 708.71</b>	<b>443 968.95</b>	<b>146 608.58</b>
-----------------	--	--------------------	--------------------	-------------------	-------------------

**Les principaux chapitres évoluent de la manière suivante :**

	Chapitre	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025 (estimatif)
<b>Dépenses</b>	<b>Chap. 11 : Dép. d'exploitation</b>	332 793	378 889	<b>478 440</b>	<b>405 204</b>	<b>418 180</b>
	<b>Chap. 12 : Dép. de personnel</b>	2 735 740	2 617 328	<b>2 671 845.84</b>	<b>2 855 727</b>	<b>2 953 691</b>
	<b>Chap. 16 : Dép. de structure</b>	553 003	536 237	<b>553 834.94</b>	<b>478 534</b>	<b>522 202</b>
<b>Recettes</b>	<b>Chap. 17 : Rec. de tarification</b>	3 204 184	3 577 447	<b>3 536 253.50</b>	<b>3 784 969</b>	<b>3 711 290</b>
	<b>Chap. 18 : Rec. d'exploitation</b>	53 934	69 035	<b>144 001.61</b>	<b>93 866</b>	<b>119 518</b>
	<b>Chap. 19 : Rec. exceptionnels</b>	3 970	3 651	<b>8 502.33</b>	<b>7 239</b>	<b>500</b>



Le compte de résultat 2025 montre un déficit estimé à 62 766 €.

Mais, dans le cadre de la nomenclature M22 en EPRD-ERRD, il faut ajouter les autres chapitres afin d'avoir le résultat réel de l'établissement soit un déficit de 126 982 €.

RECETTES	
CHAPITRE	MANDATE
017	3 711 290
018	119 518
019	500
028	22 000
10	634
16	
<b>Total</b>	<b>3 853 942</b>

Dépenses	
CHAPITRE	MANDATE
011	418 180
012	2 953 691
016	522 202
021	13 700
022	3 655
16	59 299
20	3 338
21	6 859
<b>Total</b>	<b>3 980 924</b>

RESULTAT
- 126 982

## 2. Le Service Autonomie à Domicile

Le SAD a pour mission principale l'aide au maintien à domicile de personnes âgées, handicapées, malades, accidentées ou en perte d'autonomie, en proposant des services adaptés (aide aux courses, à la préparation des repas, entretien du logement, accompagnement et soutien psychologique...). Les dépenses du budget sont essentiellement des dépenses de personnel et les recettes proviennent majoritairement de la facturation du service aux usagers et des ressources perçues avec le Département par le biais du CPOM.

L'année 2025 devrait se conclure avec **37 970 heures d'intervention à domicile** soit une baisse de l'activité de **5,28%**. Celle-ci fait suite à une augmentation de 8,88 % en 2024. L'activité a été ralentie par les difficultés de recrutement et le manque de personnel qualifié ainsi que par un absentéisme supérieur à l'année précédente.

Le service avait fait le choix dès 2023 de ne pas prolonger les contrats d'agents en CDD et ne donnant pas satisfaction. Nous avons fait le choix de privilégier la qualité de service et la cohésion entre les intervenants.

Des listes d'attente sont mises en place lorsque le service n'est pas en capacité de répondre dans de bonnes conditions aux demandes d'intervention. Les nouvelles interventions sont mises en place dès que possible et priorisées en fonction des situations.

Le nombre d'utilisateurs est resté stable en 2025 : **286** contre 288 en 2024. En 2025, le service est intervenu chez **43 nouveaux usagers** (24 en 2024). Le service intervient chez des personnes dont les besoins d'intervention évoluent, lorsque la dépendance est plus importante, les plans d'aide prévoient donc plus d'heures. Les heures départementales ont représenté **73,95%** des interventions (69,76 % en 2024 et 66,69 % en 2023). Même si l'activité globale du service est en baisse de 5,28%, les heures départementales financées dans le cadre du CPOM continuent d'augmenter (+0,3%). Le service a fait le choix d'intervenir chez les usagers les plus dépendants. Les heures APA continuent d'augmenter (+3,19% entre 2025 et 2024 et +19,61% depuis 2023).

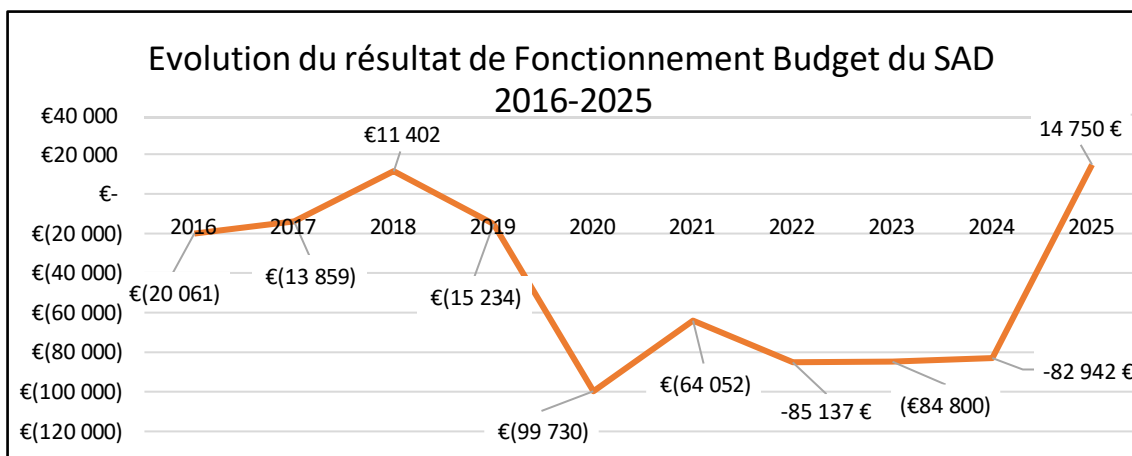
En 2025, le nombre d'heures APA est de **24 774 H** contre 24 008 H en 2024 (20 712 H en 2023 et 20 286 H en 2022).

**Estimation provisoire des principaux chapitres :**

	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025	Evolution en % 2024/2025
<b>Activité</b>	41 154	36 813	40 087	<b>37 970</b>	-5,28%
<b>Dépenses</b>					
<b>Chapitre 11 : Dép. à caractère général</b>	23 736	26 092	25 278	<b>24 122</b>	-4,57%
<b>Chapitre 16 : Dép. de structure</b>	47 317	67 432	63 469	<b>54 223</b>	-14,57%
<b>Chapitre 12 : Dép. de personnel</b>	1 046 255	1 201 860	1 205 858	<b>1 192 701</b>	-1,09%
<b>Charges de personnel nettes (chap. 12 – 6419)</b>	1 009 286	1 081 222	1 209 303	<b>1 122 479</b>	
<b>Recettes</b>					
<b>Chapitre 17 : Rec. de la tarification</b>	1 023 232	1 135 813	1 234 269	<b>1 243 375</b>	+0,74%
<b>Chapitre 18 : Ats prod. D'exploitation</b>	52 395	120 639	8 636	<b>87 228</b>	910,05%
<b>Chapitre 19 : Produits financiers</b>	1 221	8 615	9 219	<b>9 250</b>	+0,34%

L'année 2025 se solde par un excédent de fonctionnement estimé à **14 749,74 €**.

La hausse des tarifs et le soutien financier du Département par l'avenant qualité du CPOM, permet au service de faire face aux différents coûts de fonctionnement et commencer à absorber les déficits antérieurs.



Les éléments suivants à prendre en compte :

- Le résultat net de l'exercice 2025 est un excédent à hauteur de **68 806,58 €**. Le résultat cumulé est de **14 749,74 €** en raison de la prise en compte d'un déficit de 54 056,84 € défini dans le cadre d'un plan pluriannuel d'apurement des déficits.
- 14 279,96 € ont été versés par le département au titre de la régularisation de la dotation CPOM 2024.
- 43 956,91 € ont été reçus correspondant aux remboursements d'indemnités d'assurances statutaires suite au dépôt de bilan de l'assureur
- 11 030,00 € ont été reçus du budget principal du CCAS concernant l'augmentation du régime indemnitaire des agents
- 2 570 € ont été versés par le département dans le cadre du fond de soutien mobilité.

La tarification actuelle du service qu'elle soit libre ou appliquée par le Département parait correspondre aux coûts réels du service et de l'intervention à domicile.

### 3. Le portage de repas

Le budget de portage de repas se construit chaque année sur la base de l'activité réalisée en décembre.

Au 1er Janvier 2018, le Conseil d'Administration a décidé d'adopter une tarification sociale permettant ainsi d'introduire la baisse du prix de revient sur le prix de vente aux usagers. La mise en œuvre de la tarification sociale a eu pour conséquence financière de réduire d'année en année l'excédent cumulé et d'entraîner un déficit structurel en cas de baisse d'activité.

Malgré une hausse chaque année des tarifs (2 % en 2022, 5 % en 2023, 4% en 2024 et 2,5% en 2025), le budget net est voté en déséquilibre par l'effet d'un déficit structurel.

	2020	2021	2022	2023	2024	Estimation 2025
<b>Solde d'exploitation</b>	-5 640 €	477 €	-13 419 €	-9 107€	1 984 €	4 240
<b>Résultat cumulé</b>	7 570 €	8 047 €	-5 372 €	-14 479 €	-12 495 €	-8 255

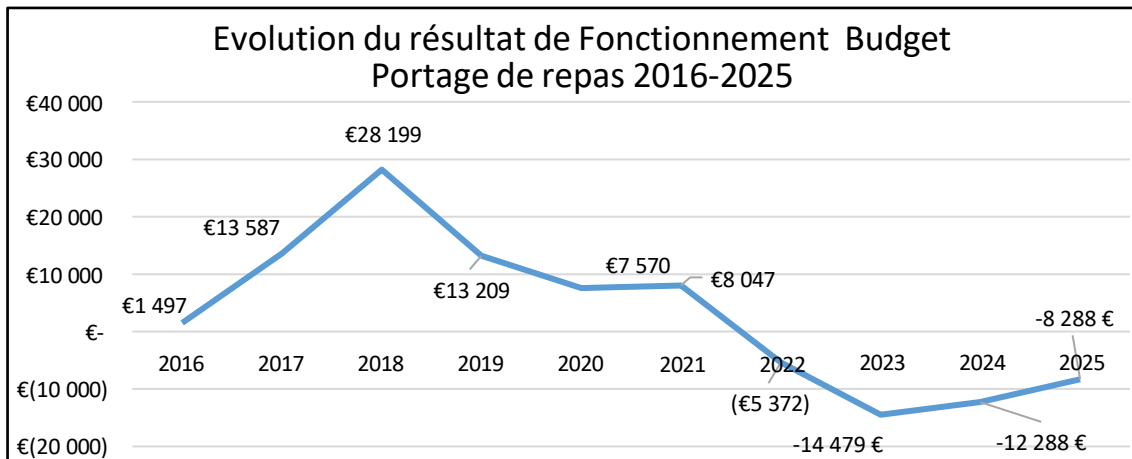
**Estimation provisoire des principaux chapitres en 2025 :**

	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	Estimation 2025	Evolution en % 2525/2024
<b>Activité</b>	21 118	20 772	19 786	20 686	<b>20 951</b>	1,28%
	<b>Dépenses</b>					
<b>Chapitre 11 : Dép. générales</b>	181 568	186 262	194 511	197 355	<b>206 900</b>	4,84%
<i>Dont Remb. Personnel</i>	53 666	59 221	70 540	64 330	<b>67 000</b>	4,15%
<b>Autres chapitres</b>	3 922	6 090	4019	616	<b>4 792</b>	
	<b>Recettes</b>					
<b>Chapitre 70 : Prest. De services</b>	185 532	178 498	188 983	199 956	<b>211 532</b>	5,78%
<b>Autres chapitres</b>	435	435	440	0	<b>4 400</b>	

Le résultat cumulé de 2024 devrait se solder par un résultat cumulé déficitaire à hauteur de **8 255 €** et un résultat net positif de **4 239 €**.

L'activité du service est en hausse de **1,28 %** par rapport à l'année précédente.

Pour rappel, en avril 2024, le marché de restauration a été attribué à Océane restauration. Ce fournisseur n'ayant pas toutes les autorisations pour fournir les repas respectant l'organisation mise en place, le marché a dû être relancé au 1<sup>er</sup> janvier 2025. Celui-ci a été attribué à OREDIA/Médirest.



Ces différents facteurs (tarification sociale, hausse des tarifs du prestataire) montrent la fragilité de ce budget qui se doit de maintenir une activité toujours en hausse afin d'assurer la couverture des frais fixes face à la mise en place de la tarification sociale et à la conjoncture inflationniste.

	Prix TTC Janvier 2022	Prix TTC Août 2022	Prix TTC 2023	Prix TTC Janv. 2024	Prix TTC Avril 2024	Prix TTC 2025
Repas Formule complète	5,9106	6,2949	6,2949	6,486	6,654	6,654
Repas Formule Allégée	5,0840	5,5191	5,5191	5,686	5,656	5,656

## B. LE BUDGET PRINCIPAL, UNE COMPTABILITE ANALYTIQUE

Le budget de fonctionnement du CCAS est présenté par fonction depuis l'année 2013 permettant ainsi de présenter son compte administratif de manière analytique.

L'année 2024 a été le passage de la nomenclature comptable M14 à M57 avec de nouvelles fonctions voire des répartitions de dépenses et de recettes différentes.

Pour le compte administratif 2025, il n'est possible de faire la comparaison qu'avec l'exercice comptable 2024. Néanmoins comme l'année dernière, afin de permettre les échanges, de faciliter le débat et d'avoir l'information sur l'évolution du réalisé, le tableau des répartitions de 2021 à 2023 reste intégré dans le document.

À la suite est présenté le tableau de répartition 2024 et 2025 avec les fonctions de la nomenclature comptable M57.

Répartition des dépenses en 2021/2022/2023 :

Ventilation des dépenses par fonction	CA 2021	Part en %	CA 2022	Part en %	CA 2023	Part en %
Non ventilés	15 211,99	1,92 %	9 671,85	1,08 %	14 779,90	1,59 %
Services généraux	101 061,19	12,74 %	104 311,10	11,64 %	112 578,77	12,14 %
Aide à l'enfance	0	-	0	-	0	-
Action en faveur de l'enfance et adolescence	38 095,10	4,80 %	39 237,47	4,38 %	3 005,18	0,32 %
Logement social	0	-	0	-	3 150,04	0,34 %
Aide facultative	102 220,66	12,89 %	116 397,18	12,99 %	133 216,43	14,36 %
Aide légale	24 920,03	3,14 %	25 235,83	2,82 %	25 427,49	2,74 %
Actions d'insertion	207 044,51	26,11 %	290 853,74	32,47 %	274 190,29	29,56 %
Etablissement (EHPAD)	1 013,27	0,13 %	1 013	0,11 %	47 653,43	5,15 %
Services aux personnes âgées	303 549,77	38,27 %	309 073,38	34,50 %	313 464,77	33,80 %
<b>Total Réalisé</b>	<b>793 116,52</b>		<b>895 859,97</b>		<b>927 466,30</b>	

Pour les années 2024 et 2025, avec la nouvelle nomenclature M57, la répartition des dépenses est la suivante :

Ventilation des dépenses par fonction	CA 2024	Part en %	CA 2025 provisoire	Part en %
01 - Non ventilés	14 752,07	1,40%	14 649,24	1,45%
020 - Administration générale	123 731,97	11,72%	160 950,34	15,93%
251 - Insertion sociale et professionnelle	222 422,13	21,06%	209 955,30	20,78%
4238 - Personnes âgées	408 336,06	38,66%	355 536,82	35,19%
424 - Personnes en difficulté	85 586,30	8,10%	123 114,81	12,19%
428 - Autres interventions sociales	89 987,02	8,52%	76 222,66	7,54%
443 - Logement	7 858,83	0,74%	7 000	0,69%
52 – Politique de la Ville	103 456,66	9,80%	62 863,82	6,22%
<b>Total Réalisé</b>	<b>1 056 131,04</b>		<b>1 010 292,99</b>	

Les proportions des dépenses par fonction restent proches sur les deux exercices.

Les informations sur les variations plus importantes de certains montants sont les suivantes :

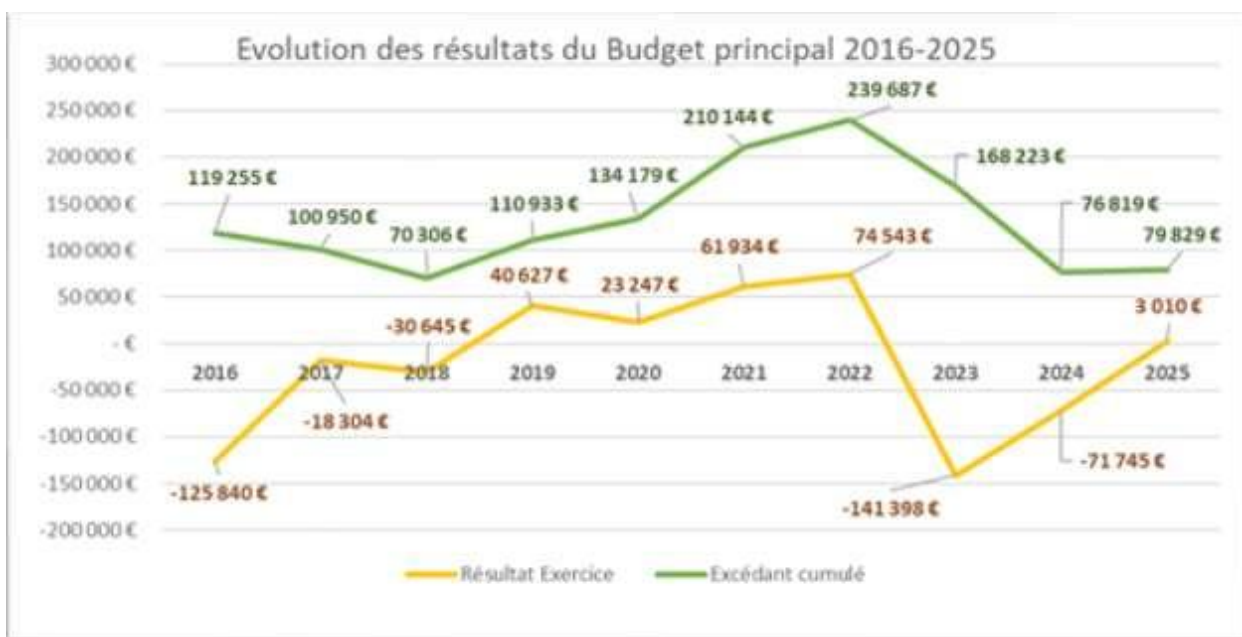
**-Administration générale (020)** : les 3 chapitres sont en hausse. Sur le chapitre 011, il s'agit des frais de télécommunications (+2 800 €) suite au nouveau contrat téléphonique fixe et Internet chez Orange et la refacturation des traitements informatiques par la Ville pour 1 520,31 € non prévue au budget. Pour le chapitre 012, outre les hausses liées aux revalorisations et au taux CNRACL, il s'agit d'un changement d'imputation en 2025 du poste de conseiller numérique de la fonction 251 vers la fonction 020. Pour le Chapitre 65, il s'agit de la contribution au FIPHP (Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique) pour un montant de 2 376 €.

**-Insertion sociale et professionnelle (251)** : Baisse sur le Chapitre 012. En raison de l'absence d'encadrant technique sur 6 mois, les effectifs sur le Chantier sont passés de 5,05 ETP en 2024 à 4,25 ETP en 2025.

**-Personnes âgées (4238)** : Baisse de 17 695,43 € sur le Chapitre 011 en raison de l'absence de sortie, de la fin des ateliers sophrologie et du coût moindre de certaines animations. Baisse également sur le Chapitre 012 en raison

de mauvaises imputations en 2024 de 2 postes sur cette fonction qui auraient dû être imputés comme en 2025 sur les fonctions 424 et 428.

- Personnes en difficulté (424)** : Réajustement sur le Chapitre 012 suite à la bonne imputation de 2 postes sur cette fonction au lieu de la fonction 4238 en 2024.
- Autres interventions sociales (428)** : Baisse en raison du transfert des ateliers cuisine à l'Espace de Vie Sociale, de la fin de ateliers Parentalité (Rôle de l'EVS) et de la baisse des adhésions aux Paniers Solidaires d'Optim-Ism.
- Logement (443)** : Cette fonction comprend les dépenses liées à la subvention aux Compagnons Bâtitseurs. Le coût des nuitées d'hôtel a été basculé en fonction 424 au compte Aides.
- Politique de la Ville (52)** : Les chiffres de 2025 correspondent à la réalité des dépenses sur une année. En 2024, les dépenses des agents de la Ville mis à disposition pour le Programme de Réussite Educative comprenaient également le coût 2023. Sans ce doublon, les dépenses 2024 et 2025 sont très proches.



**Informations à prendre en compte pour ces résultats :**

- Le résultat de l'exercice montre un léger excédent estimé à 3 010 € pour une consommation du budget à hauteur de 96 % contre un déficit de 71 745 € en 2023 avec une consommation du budget de 93 % (-141 398 € en 2023 avec un consommé de 85%).
- Le budget primitif 2025 avait été construit avec un report d'excédent de 2024 à hauteur de 76 787,22 € (148 565 € reporté en 2024 et 239 620 € en 2023).
- Le résultat cumulé montre un excédent estimé à 79 829 € très légèrement supérieur au 76 819 € en 2024 (168 223 € en 2023) qu'il est proposé de reporter au budget prévisionnel 2026.

En raison des grandes incertitudes financières pour les Collectivités locales en ce début d'année 2026 mais également pour les années à venir, la construction du budget se fera sur la base du niveau de dépenses de fonctionnement équivalent à 2025.

## C. LES DEPENSES DE PERSONNEL

### 1. Etat des lieux

CHAPITRE 012	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	Estimation 2025
<b>Budget principal*</b>	590 882	591 057	607 903	587 818	578 184	642 117	651 866	678 490	<b>690 546</b>
	6,83%	0,03%	2,85%	-3,42 %	-1,64 %	+11,06 %	+1,52 %	+4,08 %	<b>+1,78%</b>
<b>EHPAD</b>	2 010 104	2 072 794	2 064 759	2 300 359	2 735 741	2 617 328	2 671 846	2 855 727	<b>2 953 691</b>
	+0,43%	+3,12%	-0,39%	+10,24 %	+18,93 %	-4,33 %	+2,08 %	+6,88 %	<b>+3,43%</b>
<b>SAAD</b>	986 982	1 026 585	1 086 597	1 078 965	1 061 122	1 046 255	1 201 860	1 205 856	<b>1 192 720</b>
	1,02%	4,01%	5,85%	-0,71 %	-1,65 %	-1,40 %	+14,87 %	+0,33 %	<b>-1,09%</b>

*\*Les dépenses de personnel du Service de portage de repas sont intégrées au budget principal*

-Budget principal : l'évolution reste dans l'enveloppe prévisionnelle qui était de 709 381 €. Les éléments imprévus ont pu être intégrés notamment les remplacements des absences pour congé maladie au niveau de l'encadrement technique du Chantier d'insertion sur 7 mois et de la livraison du service de Portage de repas sur 11 mois.

-Budget annexe de l'EHPAD : la dépense a été maintenue dans l'enveloppe prévisionnelle avec une consommation des crédits à hauteur de plus de 99 %. Les dépenses liées à l'intérim restent importantes et ont dépassé le montant budgété soit 104 595 € (101 454 € en 2024) pour un prévisionnel de 100 000 €.

-Budget annexe du SAD : la dépense est inférieure à 2024 et correspond à une consommation des crédits à hauteur de 94 % en raison d'une baisse de l'activité de 7,23 % dû principalement aux difficultés de recrutement et qui n'a pas permis d'atteindre le prévisionnel de 41 000 heures.

## Effectifs rémunérés au 31 Décembre 2025

1-Etablissement 2-Statut	3-Catégorie	4-Lib. Grade	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	
CCAS	Contractuel	A	Attaché principal	1	1
		B	Assistant socio-éducatif	1	0,8
		C	Adjoint territorial d'animation	1	1
		B	Technicien principal de 1ère classe	1	1
		C	Agent social	1	0,7429
		C	Agent social	1	0,8571
	<b>Total Contractuel</b>			<b>6</b>	<b>5,4</b>
	Contrat de droit privé	Hors catégorie	Contrat de droit privé	9	9
	<b>Total Contrat de droit privé</b>			<b>9</b>	
	Titulaire	A	Attaché	1	1
		B	Technicien principal de 2ème classe	1	1
		C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	2	1,8
		C	Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe		
		C	Adjoint administratif territorial	3	2,8
		C	Adjoint administratif territorial stagiaire	1	1
C		Agent social principal de 2ème classe	1	0,8571	
<b>Total Titulaire</b>			<b>9</b>	<b>8,4571</b>	
<b>Total CCAS</b>			<b>24</b>	<b>13,8571</b>	
EHPAD	Contractuel	A	Attaché	1	1
		A	Infirmier en soins généraux	1	1
		A	Infirmier en soins généraux	1	0,3
		A	Ergothérapeute classe normale	1	0,3
		B	Aide-soignant de classe supérieure	1	1
		B	Aide-soignant de classe normale	3	1,244
		C	Agent social	9	8,445
		C	Agent social	4	3,8
		C	Auxiliaire de soins principal de 2ème classe	1	0,8
	<b>Total Contractuel</b>			<b>22</b>	<b>17,889</b>
	Contrat de droit privé	Hors catégorie	Contrat de droit privé	0	0
	<b>Total Contrat de droit privé</b>			<b>0</b>	<b>0</b>
	Service civique	C	Adjoint territorial d'animation		
	<b>Total Service civique</b>			<b>0</b>	<b>0</b>
	Titulaire	A	Médecin de 1ère classe	1	0,35
		A	Infirmier en soins généraux	2	2
		B	Infirmier de classe supérieure	1	1
		A	Psychologue de classe normale	1	0,4
		B	Aide-soignant de classe supérieure	7	6,8
		B	Aide-soignant de classe normale	7	7
		B	Aide-soignant de classe normale stagiaire		
		C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	1	0,8
C		Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	1	1	
C		Adjoint technique territorial	3	3	
C		Agent de maîtrise	1	1	
C		Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe	1	1	
C		Agent social principal de 1ère classe	3	3	
C	Agent social principal de 2ème classe	4	3,4		
C	Agent social	7	7		
<b>Total Titulaire</b>			<b>40</b>	<b>37,75</b>	
<b>Total EHPAD</b>			<b>62</b>	<b>55,639</b>	
SAAD	Contractuel	C	Agent social	3	1,7687
SAAD		C	Agent social	1	0,8
<b>Total Contractuel</b>			<b>4</b>	<b>2,5687</b>	
Titulaire	C	Agent social principal de 1ère classe	5	4,5143	
	C	Agent social principal de 2ème classe	7	6,0858	
	C	Agent social	16	13,657	
	C	Agent social stagiaire	4	3,3143	
<b>Total Titulaire</b>			<b>32</b>	<b>27,5714</b>	
<b>Total SAD</b>			<b>36</b>	<b>30,1401</b>	
<b>Total général</b>			<b>122</b>	<b>99,6362</b>	

## Evolution des effectifs 2024-2025 : les effectifs rémunérés au 31 décembre passent de 114 en 2024 à 122 en 2025

- Budget principal du CCAS : les effectifs permanents restent identiques au nombre de 13. Les effectifs rémunérés passent de 21 en 2024 à 24 en raison du nombre de contrats sur le Chantier d'insertion au 31 décembre (9 contre 7 en 2024), d'agents en remplacement de congé maladie sur l'encadrement technique du Chantier d'insertion et sur la livraison du service de Portage de repas.
- Budget de l'EHPAD : passage de 57 à 62 agents avec une baisse sur les agents titulaires en raison de départs à la retraite (2) et une hausse de 8 sur les contractuels.
- Budget du SAD : les effectifs se stabilisent à 36 agents comme en 2024 avec une même proportion agents titulaires (32) et contractuels (4).

Les effectifs titulaires se maintiennent (81 en 2025 et 83 en 2024).

Et contrairement à l'année précédente, les offres d'emplois permanents sur le SAD ont tous été pourvus.

## 2. Evolution du personnel en 2025

### ❖ Budget principal

- Départ d'un agent d'accueil et assistante administrative à temps complet fin janvier 2025. En raison des contraintes budgétaires, gel du recrutement pour le remplacement sur 9 mois.  
Ce départ a été l'occasion de revoir en interne les missions des agents et de permettre la montée en compétences de la chargée d'accueil recrutée en mars 2024.
- Suite à ces changements dans le partage des missions au sein du service Action sociale du CCAS, recrutement d'une nouvelle chargée d'accueil à la fin du gel en novembre 2025.
- Retour de congé maternité de Marine BOUGUENNEC, CESF en février 2025.
- Temps partiel : hausse d'un 70 % à 80 % en septembre 2025, et renouvellement d'une demande à 80 % de droit pour congé parental
- Chantier d'insertion : pour rappel, les 10 postes d'agents en insertion à 26h sur une année sont équivalents à 7,43 ETP. Suite à des restrictions budgétaires successives, l'aide aux postes versée par l'Etat avec un co-financement du Département est passé de 5 ETP en 2024 à 3,85 ETP pour 2025. En raison de l'absence de l'encadrement technique pour maladie sur 4 mois, les effectifs réalisés atteignent les 4,25 ETP.  
Les dernières informations transmises aux Chantiers d'insertion par les services de l'Etat indiquent un maintien des derniers accords financiers soit pour Hennebont 3,85 ETP et non un retour à 5 ETP comme espéré.

### ❖ SAD et Portage de repas

#### Mouvements en 2025 :

- 1 disponibilité pour convenance personnelle
- 3 départs en retraite
- 4 recrutements sur des postes de titulaires
  - 3 stagiairisations
  - 1 mutation

Fin 2025, l'ensemble des postes inscrits au tableau des emplois permanents sont pourvus (à l'exception des 2 postes occupés par des agents en disponibilité (28h et 32h).

❖ **EHPAD :**

Mouvements en 2025 :

- Départ en retraite d'une agente de nuit
- 2 agents en maladie longue durée
- 2 réussites de concours aide-soignante

### III. 3<sup>ème</sup> PARTIE – ORIENTATIONS 2026

Depuis l'année 2024, les Collectivités sont confrontées, en raison de l'instabilité politique nationale, dès le début de l'année à de nombreuses incertitudes et des revirements permanents quant au vote du budget de l'Etat.

Cette absence de visibilité participe à fragiliser un peu plus chaque année les budgets des collectivités et de leurs établissements publics, et par conséquent les actions et projets menés ou programmés au service de la population.

De son côté, le CCAS à la suite des différentes crises, se concentre sur l'accompagnement individuel, les demandes d'aide financière, l'appui des demandes d'accès au logement social, la lutte contre l'isolement social face à des situations personnelles de plus en plus complexes afin de continuer à répondre aux besoins et de soutenir les foyers les plus fragiles.

Quant aux actions collectives, partie intégrante de la mission d'animation sociale des CCAS, elles sont développées par d'autres acteurs sociaux du territoire souvent en partenariat et soutenus par le CCAS. De plus, l'Espace de Vie Sociale détient ce rôle de répondre aux demandes et besoins d'actions collectives à l'échelle de l'ensemble de la population.

En raison des élections municipales de mars 2026 et du renouvellement des instances délibératives, la présentation de cette troisième partie diffère des années précédentes.

Par mission et service, le rapport présente les actions nécessaires reconduites en 2026. La continuité de certaines actions et les nouveaux projets seront présentés pour arbitrage à la future mandature.

Pour le budget 2026, la subvention municipale serait maintenue à hauteur de 465 068 € équivalente à 2025.

Comme il est écrit chaque année, la santé financière des budgets annexes SAD et EHPAD nécessite une vigilance continue. Ces budgets ne dépendent pas uniquement de la gestion et des stratégies mises en place par la Collectivité mais des autorités de tarification et financeurs que sont le Conseil départemental et l'ARS (Agence Régionale de Santé). La relation de confiance avec ces autorités est essentielle afin de pouvoir les solliciter en cas de difficultés notamment financières.

Ce secteur bénéficie dans le cadre de la loi de financement de la Sécurité Sociale 2026 de l'instauration d'une contribution financière pour l'autonomie de 1,5 milliard d'euros via notamment une hausse de 9,2 % à 10,6 % du taux de CSG sur les produits d'épargne financière afin de renforcer l'offre d'accompagnement à domicile et la capacité des EHPAD à accueillir de nouveaux habitants. Mais, cela éloigne un peu plus encore le projet d'une

grande loi autonomie afin de prendre en compte réellement les besoins actuels et futurs des seniors et personnes âgées en perte d'autonomie.

## A. EN MATIERE DE PERSONNEL

La part des **dépenses de personnel aux comptes administratifs de 2025 oscillent entre 68 % pour le budget principal du CCAS (64 % en 2024), 76 % pour l'EHPAD comme en 2024 avec un maximum de 94 % pour le Service d'Aide à Domicile (90 % en 2024).**

Les orientations en matière de personnel sont de ce fait décisives pour les budgets du CCAS.

### 1. Les éléments d'évolution des dépenses

La détermination d'une politique des ressources humaines, au-delà du service à la population et d'une réponse à des besoins en corrélation avec la politique sociale menée, doit prendre en compte différents éléments qu'ils soient d'ordre réglementaire, de réformes et d'évolution des carrières.

#### ➤ Des éléments réglementaires ou contextuels qui s'imposent à la collectivité

Sans adoption d'un budget national, les évolutions en matière de rémunération et les perspectives budgétaires qui en découlent demeurent à ce jour marquées par une grande incertitude.

#### Sur les éléments de rémunération connus à ce jour :

- Valeur du point d'indice de la fonction publique : depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2023, la valeur annuelle du point d'indice est fixée à 59,0734 €, soit 4,9228 € /point.
- CNRACL : le taux de contribution employeurs passe à 37,65 % (34,65 % en 2025). Pour rappel, l'augmentation du taux de contribution employeurs est progressive jusqu'à atteindre 43,65 % en 2028.
- Évolution du SMIC : à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, le SMIC horaire brut est fixé à 12,02 € soit 1823,03 € bruts/mois pour un salarié à temps complet. Le minimum garanti s'établit à 4,25 €. (Décret n°2025-1228 du 17 décembre 2025). Précédente évolution en novembre 2024 à 11,88 € brut soit 1 801,80 € brut mensuel.
- Nouvelle taxe : À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, la Région Bretagne institue le Versement Mobilité Régional et Rural (VMRR). Cette contribution concerne tous les employeurs, publics et privés, d'au moins 11 salariés, dont les établissements sont situés en Bretagne. Le taux applicable aux rémunérations assujetties est de 0,15%. A noter que dans 19 intercommunalités bretonnes, le taux est réduit à 0,08% mais Lorient Agglomération n'est pas concerné.

Des mesures catégorielles en cours d'année comme la revalorisation de certaines grilles indiciaires, la diminution des durées d'ancienneté entre deux échelons peuvent également avoir un impact mais difficile à prévoir précisément lors de la construction du budget.

De plus, pour rappel dans le secteur social et médico-social, des mesures de revalorisation des salaires ont été prises en 2022 :

- la **Prime Grand Âge** pour les aides-soignants, fixée à 118 euros brut mensuel pour un travail à temps plein
- le **Complément de Traitement Indiciaire (CTI)** (dite Prime Ségur) pour tous les agents des EHPAD pris en charge par l'ARS, pour les aides à domicile pris en charge par le département mais uniquement à hauteur des heures

financées par le département, pour les agents exerçant des fonctions d'accompagnement socio-éducatif et le passage en catégorie B des aides-soignants. Son montant correspond à 49 points d'indice majoré. Avec la valeur du point actuelle, les bénéficiaires perçoivent un supplément de salaire mensuel de 241,08 € bruts, soit 191,42 € nets.

Il faut rappeler, comme chaque année, que les agents de la collectivité évoluent tout au long de leur carrière en avançant d'échelon ou de grade. Cette évolution est appelée le GVT (glissement vieillesse technicité).

Enfin, dans le cadre du **Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)** mis en place en 2018, et du Complément Indemnitaire Annuel (CIA), pour tenir compte de l'engagement professionnel et de la manière en 2022, une revalorisation à hauteur de 60 € brut par mois a été mise en place par la Collectivité depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2025. Le CIA versé en 2026 pour l'année 2025 est d'un montant de 400 € brut pour un temps plein versé en une fois au mois de février.

### ➤ Le contexte interne à la Collectivité

#### **Mutation, détachement, disponibilité, temps de travail et départ en retraite**

Ces différents mouvements sont intégrés dans les budgets en fonction des éléments connus lors de leur élaboration.

-Sur le **budget principal**, deux agentes ont renouvelé leur demande de temps partiel, pour l'une à 80 % pour convenances personnelles et l'autre à 80 % de droit pour un congé parental.

-Au **Service Autonomie à Domicile**, des départs pour différentes raisons sont l'occasion de réajustements du volume d'heures de poste à temps non complet au regard des besoins régulièrement réévalués afin de diminuer la précarité et de rendre le service plus attractif. Un agent titulaire à 22h30/sem. est actuellement en arrêt de travail, il va être placé en retraite pour invalidité en 2026. Lorsque le poste sera libéré, le temps de travail sera revu avant de lancer un nouveau recrutement. Un agent à 30h/sem. a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 01 mars 2026. Un recrutement va donc être lancé pour le remplacer.

-A **l'EHPAD**, l'effectif autorisé depuis la convention tripartite de 2016 s'élève à 44.45 Equivalents Temps Plein. L'EHPAD a signé le CPOM au 1<sup>er</sup> Janvier 2025 et il faut prévoir une révision des effectifs.

Une coupe PATHOS sera réalisée courant 2026. L'organisation mise en place nécessitera des ajustements afin de permettre un accompagnement identique en semaine et en week-end.

L'EHPAD étant avant tout un lieu de vie où la vie sociale est un des outils « soignants » dans le maintien de l'autonomie des habitants et de leurs capacités fonctionnelles, une réflexion est également à mener sur l'augmentation d'ETP d'animateur. En effet, à l'heure actuelle, la vie sociale repose sur un 1ETP et en fonction de diverses contraintes (absences, réunions, formations, ...), cette vie sociale est mise de côté car l'organisation contrainte ne permet pas toujours de pouvoir remplacer ce temps d'accompagnement perdu.

#### **Les absences de personnel**

Au-delà des besoins saisonniers, l'EHPAD et le SAD recrutent du personnel remplaçant pour pallier les différentes absences. Le principe d'auto-remplacement peut répondre sur de courtes périodes mais il est nécessaire d'être vigilant face à l'épuisement des équipes lorsque les absences pour maladie se prolongent.

Concernant l'encadrement technique du Chantier d'insertion, ayant des financements du Département et de l'Europe pour ce poste, le remplacement sur une absence longue est nécessaire. Sur les temps de congé maladie non remplacés, les subventions prévues sont réduites du temps non réalisé auprès des agents du Chantier.

Concernant la prévention des risques professionnels, les efforts de la collectivité se poursuivent :

- **SAD** : \*le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels a été mis à jour travaillés conjointement avec les intervenantes et l'assistante de prévention de la Collectivité,
  - \*mise à disposition de 6 kits d'aide à la manutention financés par le Conseil départemental
  - \*renforcement du nombre de séances d'Analyse de Pratique Professionnelle afin de répondre à toutes les demandes
  - \*proposition de séances de sophrologie
  - \*premiers temps d'échange dans le cadre du projet de service sur les évolutions possibles de l'organisation des plannings
  - \*financement par le Département de la mise en place d'intervention en binôme sur les situations de grande dépendance.
- **EHPAD** :
  - \* Travail démarré sur le DUERP (document unique d'évaluation des risques professionnels). Reste à finaliser en 2026.
  - \* Travail conjoint avec la référente qualité mutualisée sur la gestion des Evènements indésirables
  - \* Formations internes et externes.
- Reprise à partir du dernier trimestre 2025 des séances d'Analyse de Pratique Professionnelle avec une psychologue tous les deux mois pour les agents administratifs en lien avec le public dans le cadre de la prévention des risques psycho-sociaux des Services Action sociale et Maintien à domicile.

Ces dépenses évoluent diversement selon les secteurs et selon les années.

## 2. Les ressources et recettes

Pour rappel, pour les différentes structures du CCAS, elles se répartissent pour l'essentiel entre :

- Des aides de différents partenaires financeurs : l'Etat (DDETS – ARS), le Conseil départemental, le Fonds Social Européen, les caisses de retraite, la Conférence des financeurs. Il faut distinguer :
  - L'aide au financement de la structure
  - L'aide aux postes ou contrats dits aidés.
- Des subventions par le biais de réponses à des appels à projet
- Des remboursements par l'assurance statutaire ou la CPAM en compensation des absences du personnel. Les montants inscrits sont ceux connus ou très probables
- Les budgets intègrent également des versements de compte à compte sous la forme de refacturation pour des dépenses de personnel entre le CCAS, le service autonomie à domicile et le service de portage de repas en fonction de la répartition des missions et des tâches des agents, mais également avec la Ville notamment pour la direction du CCAS en raison des missions sur la Politique de la Ville, l'Espace de Vie Sociale, la santé et le Comité Consultatif du Handicap.
- La partie rétribution des usagers, bénéficiaires de services à la population.

### 3. Les besoins internes

#### ❖ Budget principal

-Poste de conseiller numérique : La convention d'aide au financement avec l'Etat signée en novembre 2021 pour deux années a été renouvelée de 2024 à 2026. Pour cette dernière convention, l'aide financière est dégressive avec 20 000 € pour 2024, 17 500 € en 2025 et 12 500 € en 2026. Ces deux dernières sommes ont été perçues en 2025. La convention et participation de l'Etat au financement de ce poste prend fin en novembre 2026.

#### ❖ EHPAD

Les évolutions des effectifs prévues au sein de l'établissement Stêr Glas sont les suivantes :

- Recherche de recrutement d'un service civique
- Réintégration d'aide soignants suite à longue période de maladie
- Stabilisation du recours à l'intérim.
- Augmentation d'ETP animateur

Les évolutions organisationnelles sont les suivantes :

- Travail sur harmonisation d'organisation entre semaine et week-end (travail un week-end sur 2)
- Stabilisation de l'organisation et adaptation à venir suite aux formations Humanitude à venir
- Agent en contrat indiciaire sans congés payés si temps de travail supérieur à 6 mois
- Moins de recours aux agents en contrat horaire
- Proposition de renouvellement des agents horaires en indiciaires avec une quotité de travail minimale (80%).

## B. LES MOYENS MATÉRIELS

Le CCAS continue de s'inscrire dans une démarche de modernisation de ses services et d'intégration de la dématérialisation : au sein des services au contact des usagers et pour les services administratifs (logiciels, dématérialisation des actes, prélèvements...) en fonction des capacités d'investissement et de financement.

-**Service Action sociale** : changement du bureau d'un agent dans le cadre de l'aménagement du poste de travail

-**EHPAD** : Réflexion pour remplacer le logiciel planning toujours en cours comme le souhait de travailler sur l'aménagement de la terrasse de l'UVP. Renouvellement des rideaux de l'UVP et de la salle d'animation mais qui n'est pas une priorité pour le moment. Il y a d'autres besoins de changement en matériel ou d'investissement : four, machine à laver, changement de chariot de distribution des médicaments. Renouvellement à prévoir des tablettes (en lien avec financement de la grappe ESMS numérique).

-**Portage de repas** : Définition du cahier des charges pour le remplacement du véhicule.

-**SAD** : relancer la réflexion sur l'achat de jeux de société pour certains accompagnements mis en place par les aides à domicile ainsi que dans le cadre des actions de lutte contre l'isolement financées par le CPOM. Achat d'un véhicule dans le cadre d'une convention avec le Département.

## C. RECONDUCTIONS DE 2025

Pour faire face aux nombreux enjeux sociétaux, à la situation économique et ses impacts sociaux, à la précarisation des publics les plus fragiles touchés par l'inflation, le CCAS reste un acteur incontournable de l'action sociale sur la commune.

En raison des échéances électorales municipales, ce chapitre présente les actions en cours qui se prolongent sur 2026.

Le projet de budget 2026 se construit dans un contexte national toujours aussi incertain, avec des financements publics en baisse voire qui disparaissent. Il est nécessaire de se projeter bien au-delà de l'année 2026 avec une grande prudence.

Le futur Conseil d'administration définira par la suite ses orientations et priorités pour l'année 2026.

### ANIMATION SOCIALE TERRITORIALE

ACTIONS	RECONDUCTIONS 2025	OBSERVATIONS 2026
<p><b>Inclusion numérique</b> Animation territoriale avec l'accompagnement individuel et des ateliers collectifs sur les besoins face à une dématérialisation grandissante</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Conventionnement avec l'Etat pour le financement du poste de Conseiller numérique (AMI France Services) depuis novembre 2021</b></li> <li>-2026 : dernière année de financement avec un montant de 12 500 €</li> <li>-Poursuite de l'accompagnement individuel et des ateliers collectifs</li> <li>-Si besoin durant la période estivale, le conseiller numérique tiendra les permanences de l'Espace Numérique de la Médiathèque</li> <li>• <b>Poursuite du partenariat avec l'association de la Garde du Vœu dans l'accompagnement des Séniors</b> (Précédemment CAMP'TIC).</li> </ul>	<p>Le financement de l'Etat ainsi que le contrat du Conseiller numérique arrivent à échéance au début du mois de novembre 2026</p>
<p><b>Violences intra familiales (VIF)</b> Poursuite de l'implication du CCAS dans la création d'un réseau pour mieux accompagner et orienter le public.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Nouvelle convention triennale 2026-2028 : engagement du CCAS dans le soutien financier annuel à hauteur de 6574 € avec un renforcement du dispositif. Le CCAS est membre du Comité de pilotage et du Comité de suivi</li> <li>-Participation à la campagne internationale soutenue par l'ONU « <b>Oranger le monde</b> » fin novembre-début décembre chaque année en partenariat avec l'association Soroptimist International porteuse de cette action pour le territoire Lorient-Quimperlé dans la lutte contre les violences à l'égard des filles et des femmes</li> </ul>	<p>- Deux référentes VIF sont formées, la CESF et la directrice du CCAS. Nécessité de mettre en place une communication adaptée en interne et en externe sur leur existence et leur rôle</p>
<p><b>Egalité Femmes Hommes</b> Sensibiliser autour de cette thématique</p>		<p>-Projet d'une stagiaire de mettre en place une action à destination du public CCAS sans budget spécifique</p>
<p><b>Protection de l'Enfance</b></p>	<p>-Souhait de relancer auprès des agents de la Collectivité volontaires une journée de sensibilisation sur « L'enfance en danger », document support prêt et mis à jour</p>	

Sensibiliser les acteurs de terrain sur les dispositifs		
<b>Santé</b>	<p><b>-Contrat Local de Santé (CLS)</b> : en attente de la phase opérationnelle sur les territoires. Pour sa mise en œuvre, Lorient Agglomération a sollicité le transfert de cette compétence des villes vers LA (délibération prise en septembre 2025).</p> <p>-Participation à la campagne de sensibilisation et d'information <b>Octobre Rose</b> pour la lutte contre le cancer du sein.</p>	<p>Question du renouvellement du Partenariat avec l'association Alterergocare sur l'organisation de Cafés mortels dans différents lieux de la Ville (Le Zinc, Tavarn Ty Gar, la Médiathèque...).</p> <p>Subvention de 1 000 € en 2025</p>

## ACCUEIL ET ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

ACTIONS	RECONDUCTIONS 2025	OBSERVATIONS 2026
<b>Accompagnement des familles</b>	<p><b>-Actions dans les domaines de la santé et de la culture :</b></p> <p>*Prise en charge frais inscription Médiathèque/Artothèque : budget de 150 €</p> <p>*Invitation familles aux spectacles Trio...S et Haras : budget de 2 200 € - Nouveauté en 2025 : ateliers jeux lors du goûter de Noël avec l'association Anim'Tes Jeux : vrai succès</p> <p>-Poursuite du <b>Programme de Réussite Éducative (PRE)</b> initié par la Ville dans le cadre des actions Politique de la ville : budget de 52100 € (Financement Etat : 15000 € et Ville : 25000 €)</p> <p>-Participation du CCAS dans le financement des actions de droit commun de <b>l'Appel à Projet de la Politique de la Ville</b> – Enveloppe de 10 000 €.</p> <p><b>-Convention de partenariat 2026-2028 avec le Secours populaire</b> pour favoriser l'accès à la culture, aux activités sportives et de loisirs des familles hennebontaises accompagnées. Montant de la subvention annuelle : 2 000 €</p>	<p>-Réflexion sur l'organisation d'ateliers jeux enfants/parents à un autre moment en plus de Noël par exemple en extérieur au Printemps pour le public CCAS uniquement.</p>
<b>Logement</b>	<p>-Poursuite du travail de <b>collaboration avec Morbihan Habitat</b> sur les propositions d'attribution lorsque la Ville est réservataire sur le logement. Rencontres programmées MH-CCAS tous les 3 mois pour faire le point sur les situations urgentes connues du CCAS.</p> <p><b>-Plan Partenarial de Gestion de la Demande Locative Sociale</b> : rôle du CCAS dans l'appui à la demande de logement et l'accompagnement des personnes à la complétude du dossier de demande</p> <p>→ 0,57 ETP sur cette mission logement soit 23 857 €</p> <p>-Maintien du travail de collaboration et des échanges avec <b>l'Equipe Mobile Insertion Logement (EMIL)</b></p> <p>-Participation aux <b>réunions de veille sociale du SIAO</b> : travail à réaliser sur le passage des maraudes de la Protection civile sur Hennebont</p> <p><b>-Action d'auto-réhabilitation accompagnée</b> avec les Compagnons Bâisseurs (Convention de partenariat annuelle).                  Subvention de 7 000 € en 2025 (7000 € en 2024)</p>	<p>-Convention Intercommunale d'Attribution (CIA) signée entre LA et les communes prorogée de deux ans soit jusque fin 2027</p> <p>-Enveloppe pour la prise en charge de nuitées d'hôtel.                  Budget de 1 000 € en 2025</p> <p>-Logements indécents ou mal-logement :                  Enveloppe budgétaire pour en dernier recours par exemple l'évacuation des déchets :                  Budget de 1 000 € en 2025</p>

<b>Domiciliation</b>	-Pas de retour de la demande de la DDETS à l'échelle nationale pour une aide de l'Etat concernant les moyens mis en œuvre par les CCAS pour assurer l'obligation de domiciliation. → 0,27 ETP sur cette mission obligatoire soit 12 265 €	
<b>Aide alimentaire</b>	- <b>Chèques d'Accompagnement Personnalisé (CAP)</b> : Nouvelle baisse des demandes pour un retour au niveau avant 2021. Enveloppe 2025 : 32 000 € et consommation pour 22 630 € - <b>Convention « Paniers solidaires »</b> avec OPTIM'ISM : financement d'un tiers du panier par le CCAS. Budget 2025 : 1 200 € et consommation pour 398,50 € - <b>Colis d'urgence</b> : adhésion annuelle à la Banque alimentaire (85 €) et fourniture des denrées (150 €). Enveloppe supplémentaire du CCAS pour acheter des denrées plus adaptées notamment aux personnes sans domicile : 1000 €.	-Proposition d'une enveloppe à hauteur de 24 000 € pour 2026 -Question du renouvellement de la convention pour 2026 -Question de l'adhésion à la Banque alimentaire pour 2026

### **CHANTIER D'INSERTION**

<b>ACTIONS</b>	<b>RECONDUCTIONS 2025</b>	<b>OBSERVATIONS 2026</b>
<b>Activité</b>	-Poursuite du <b>projet d'activité de culture potagère</b> avec le service Espace verts sur une parcelle de Malachappe -Poursuite de la <b>convention avec l'EHPAD</b> pour l'entretien des espaces verts, des balcons et des terrasses -Nombreux chantiers réalisés en fonction des <b>demandes d'intervention du SEVEP</b> -Maintien <b>d'ateliers collectifs</b> : *Ateliers Cuisine avec OPTIM-ISM compris dans le marché de prestation *Intervention du CIDFF sur l'égalité femmes-hommes (320 €). Atelier obligatoire en raison de la perception de fonds européens *Action Sport-Santé avec Activ'Sport : 1000 € sur l'année	-Question d'un autre atelier mené avec Cordée-Cordage pour le travail sur l'estime de soi et la cohésion d'équipe avec les supports Verticalité et Vie en Mer. Action mutualisée avec un autre Chantier d'insertion géré par Défis afin de réduire les coûts : 900 €.
<b>Ressources Humaines</b>	-Absence de l'encadrant technique titulaire depuis février 2025 pour raison de santé, prolongation possible sur les 6 premiers mois de 2026. Recrutement d'un remplaçant depuis Juin 2025. - <b>Renouvellement de l'équipe des participants</b> au Chantier depuis Juillet 2025 au nombre de 8 au 1 <sup>er</sup> Janvier. - <b>Demande de nouveaux recrutements</b> par les partenaires de l'emploi -Sur la <b>gestion administrative et RH</b> , les moyens dans le budget principal du CCAS sont valorisés de la manière suivante : *0,10 ETP pour la direction du CCAS *0,10 ETP pour l'assistante administrative *0,05 ETP pour le service RH de la Ville	-Question de l'aide aux postes versée par l'Etat pour 3,85 ETP en 2025. Si pas de hausse en 2026, nécessité de réduire l'équipe à 5 participants
<b>Ressources financières</b>	<b>Conforter le co-financement du Chantier d'insertion</b> • Convention de financement avec le département : décision du département de proroger la convention 2024-2025 sur l'année 2026. En attente de la décision quant au montant pour 2026, demande de 33 408 € contre 29 082 € en 2025 • Programme FSE + : réponse à l'appel à projet pour 2026 pour un montant maximum de 45 % du coût des dépenses de l'encadrement technique et de l'accompagnement socio-professionnel soit la somme de 35 447 € (contre 43 565 € en 2025) Suite à la baisse des fonds européens, le Département a diminué la proportion des dépenses prises en charge soit 45 % du coût des	Forte inquiétude sur les montants accordés qui pourraient être en baisse de la part des financeurs.

	<p>dépenses de l'encadrement technique et de l'accompagnement socio-professionnel contre 55 % précédemment</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Financement Etat-Département pour l'aide aux postes des participants : Demande de re conventionnement en cours pour 2026 à hauteur de 5 ETP afin de répondre aux demandes d'entrée des partenaires de l'emploi et de l'insertion (3,85 ETP financés en 2025)</li> </ul>	
--	---	--

 **PERSONNES AGEES**

➤ **ACTIVITES ET ANIMATIONS SÉNIORS**

Programme annuel d'animations en direction des aînés dont la priorité est de prévenir et de rompre l'isolement des personnes âgées à domicile et en résidence

ACTIONS	RECONDUCTIONS 2025	OBSERVATIONS 2026
<b>Printemps</b>	<p>- la Marche du Printemps avec un goûter</p> <p>- une après-midi dansante avec goûter</p> <p>Budget sur l'ensemble des actions (animateur/goûter/transport) : 1 350 €</p>	<p>Organisée sur le quartier de Saint Gilles le 23/03</p> <p>Organisé le 21/05 au CSC</p>
<b>Semaine Bleue</b>	<p>-Organisation d'une nouvelle marche en Octobre</p> <p>-Poursuite d'actions avec les animateurs des EHPAD du territoire : financement par le CCAS d'une action spécifique au choix des établissements (250 € par établissement soit 750 € au total)</p> <p>-Proposition d'une action d'information avec Présence Verte sur la sécurité et le Bien vivre à domicile. Pas d'enveloppe budgétaire prévue spécifiquement.</p>	<p>Le programme est toujours en cours d'élaboration. Marche prévue ainsi que le spectacle organisé conjointement avec les animateurs des EHPAD.</p> <p>-En attente du prestataire pour l'action sur la sécurité</p>
<b>Colis de Noël</b>	<p>-Marché en cours avec le même prestataire que précédemment l'ESAT Alter Ego. Volonté maintenue de composer des colis de Noël avec des produits locaux. Budget prévu : 15 700 € pour 870 colis.</p>	<p>Reconduction sur 2026</p>
<b>Spectacle et goûter de Noël</b>	<p>Poursuite des goûters de Noël sur 2 après-midis mi-décembre, en faisant appel à des artistes avec l'idée d'un spectacle plutôt dansant.</p> <p>Budget global (artistes/alimentation/transport) : 3 200 €</p>	<p>Gouters-spectacle prévus les 16 et 17 décembre</p>
<b>Actions de prévention</b>	<p>-Activ' Sport : Parcours d'Ateliers Santé pour les Séniors sur le 1<sup>er</sup> semestre 2025 composé d'ateliers d'Activité Physique Adaptée, d'ateliers cuisine et sur le sommeil. Reste à charge pour le CCAS : 500 € (financement de l'action par la Conférence des financeurs)</p>	<p>Reconduction du programme PASS avec activ'sport sur la période janvier-mai 2026. (Financement de l'action par la Conférence des financeurs). Reste à charge pour le CCAS : 500€.</p> <p>Pas d'autres actions prévues actuellement. Le CCAS viendra en soutien à des prestataires, ayant obtenu des financements, dans leurs souhaits d'organiser des actions sur le territoire</p>

<b>Visites de convivialité</b>	-Visites avec les binômes de jeunes en service civique de l'association Unis Cité de novembre 2024 à juin 2025. Subvention versée par le CCAS : 800 €	Reconduction de la convention pour la période novembre 2025 à juin 2026. Subvention : 800 €
--------------------------------	---	---

➤ **LE PÔLE MAINTIEN A DOMICILE**

SERVICES	RECONDUCTIONS 2025	OBSERVATIONS 2026
<b>Service Autonomie à Domicile</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuite des actions financées dans le cadre du CPOM avec le département</li> <li>- Accompagner et impliquer les agents dans la prévention des risques professionnels et la prévention de l'épuisement (temps de coordinations, groupes de travail, temps d'analyse de la pratique)</li> <li>- Améliorer l'accompagnement des situations complexes (interventions en binôme, formation Humanitude)</li> <li>- Repérer et proposer des animations aux personnes isolées (visites de convivialité, animations en petit groupe...)</li> <li>- Mettre en place une astreinte administrative</li> <li>- Améliorer la démarche qualité et formaliser les projets d'accompagnement personnalisés.</li> <li>-Continuer le travail de collaboration avec l'EHPAD (Formations, Travailler sur la bientraitance en lien avec le projet Humanitude de l'EHPAD, gestion de la démarche qualité avec le logiciel AGEVAL)</li> <li>- Participer aux actions mises en place par le Tiers Lieu créé au sein de l'EHPAD du Bouëtiez suite à l'appel à projet de l'ARS</li> </ul>	Formation Humanitude pour l'ensemble des agents du SAD sur le 1 <sup>er</sup> trimestre 2026. Poursuite des temps d'analyse de pratique 2 fois par mois Développement des temps de lutte contre l'isolement Astreinte administrative mise en place au 1/1/26 Evaluation par le cabinet BGP programmée les 10 et 11 février (coût : 6294€)
<b>Portage de repas</b>	- Terminer le déploiement du module « Portage de repas » sur le logiciel métier utilisé pour le SAD et la télégestion pour les agents de livraison du service.	Utilisation du logiciel métier à partir de janvier et des smartphones pour les agents en février

➤ **L'EHPAD STËR GLAS**

ACTIONS	RECONDUCTIONS 2025	OBSERVATIONS 2026
<b>Organisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Evaluation externe HAS à réaliser en 2027 avec de nouvelles modalités</li> <li>• CPOM : coupe PATHOS à venir</li> </ul>	-Cahier des charges à travailler sur le choix de l'organisme évaluateur (coût et efficience) -Orientation des admissions des prochains habitants afin de garantir un financement suffisant
<b>Finances</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plan de financement pluriannuel à travailler (four à remplacer, ordinateurs, tablettes, wifi, ...)</li> <li>• Point finances une fois par trimestre pour un meilleur suivi</li> </ul>	Investissements importants à prévoir en 2026 qui vont demander un arbitrage en fonction des possibilités
<b>Ressources humaines</b>	• Stabilisation de la nouvelle organisation en lien avec la formation Humanitude	

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formation HUMANITUDE : poursuite du plan de formation sur 2026 (formations COPIL, ...) et des autres formations recommandés (AFGSU)</li> <li>• Poursuivre les « Parlons aidants » par la psychologue (interne ou externe) pour un échange libre (même format ou autre)</li> <li>• Enveloppe budgétaire à contenir en 2026</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Priorisation des actions de formations à mettre en œuvre</li> <li>-Questionnement sur l'augmentation d'ETP animateur en lien avec les besoins. Maintien du recours à l'intérim ?</li> </ul>
<b>Projet de soins</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Préciser l'action de la thérapie HANDI CHIEN et mieux la faire connaître</li> <li>• Poursuivre la valorisation de l'association des thérapies non médicamenteuses (musicothérapie)</li> <li>• Poursuivre l'appropriation en performance du logiciel de soins TITAN avec la solution full Web</li> <li>• Renforcer l'encadrement des équipes pour harmoniser les pratiques en fonctions des besoins</li> <li>• Travailler sur le circuit du médicament et la préparation des piluliers en lien avec les prescriptions établies lors du contrôle de l'ARS</li> <li>• Maintenir et évaluer la convention avec l'HAD pour la mise en œuvre d'une astreinte IDE de nuit</li> <li>• Former les équipes aux soins bucco-dentaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Soutien de l'association POPEÏE pour développer les actions</li> <li>-Renouvellement des tablettes pour meilleure performance du logiciel</li> <li>-Questionnement sur un poste intermédiaire de « maitresse de maison »</li> </ul>
<b>Restauration</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formation HACCP pour tous et formation spécifique pour les cuisiniers</li> <li>• Amélioration des propositions des différentes textures alimentaires</li> <li>• Maintien des Commissions Vie sociale-Animation-Restauration avec les habitants</li> <li>• Intervention tous les deux mois d'une diététicienne</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Budget de formation 2026</li> <li>-Maintien du financement pour travailler sur la dénutrition au sein de la structure</li> </ul>
<b>Hygiène et Environnement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintien de l'intervention d'une Infirmière Hygiéniste</li> <li>• Mobilisation des 2 correspondantes risque infectieux (CORri) dans la structure</li> <li>• Projet TETE : suivi de la fiche action créée</li> </ul>	
<b>Animation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Continuer les animations individuelles avec le service civique</li> <li>• Finalisation de l'installation du terrain de boules pour des activités extérieures avec l'intervention du Chantier d'insertion</li> <li>• Suivi du projet de peinture murale pour l'UVP avec les Artistes en Liberté et les habitants</li> <li>• Projet estival (vacances ou autre) pour les habitants</li> <li>• Mise à jour du projet de vie sociale</li> <li>• Maintien de commission participative animation</li> <li>• Mettre en œuvre le projet d'activité physique adaptée à l'EHPAD</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Pas de candidature pour prendre la suite en 2026 du service civique actuel</li> <li>-Inauguration prévue le 9/03/2026</li> <li>-Selon les possibilités budgétaires</li> <li>-Question de choix sur prestataire externe ou avec les forces en interne</li> </ul>

<b>Entretien du bâtiment</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Travailler conjointement avec les Ajoncs sur le suivi de l'entretien du bâtiment (gros œuvre)</li><li>• Développement de la performance technique par des formations spécifiques ERP</li><li>• Suivi de l'entretien courant du bâtiment</li></ul>	
<b>Sécurité</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Formations renforcées et régulières des professionnels</li><li>• Formation aux manipulations d'extincteurs</li><li>• Formation AFGSU des équipes avec les EHPADs de proximité</li></ul>	

## CONCLUSION

Le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) est un exercice très formalisé mais également un point d'étape important qui permet à travers une présentation budgétaire la valorisation de la politique sociale communale menée en faveur des hennebontais.

Suite à différentes crises sanitaire, économique, inflationniste, et politique, avec des contraintes financières de plus en plus fortes chaque année, la Commune d'Hennebont et son Centre Communal d'Action Sociale voient leurs marges d'autonomie et d'action de plus en plus restreintes.

Les conditions de vote du budget 2026 de l'Etat, l'instabilité grandissante au niveau international soumet la préparation des budgets pour l'année 2026 à de nombreuses incertitudes.

De plus, en période d'année d'élections municipales, le ROB 2026 revêt une particularité. Il est présenté et débattu en amont des élections. Quant aux orientations définitives, elles seront arrêtées et priorisées par le prochain Conseil d'Administration issu de la future nouvelle équipe municipale.

Néanmoins, le Centre Communal d'Action Sociale va continuer à participer à la mise en œuvre de politiques sociales, à s'adapter aux besoins de la population et à travailler sur le lien social en partenariat et transversalité avec les différents services de la Ville notamment l'Espace de Vie Sociale, la Politique de la Ville et les autres acteurs sociaux du territoire.